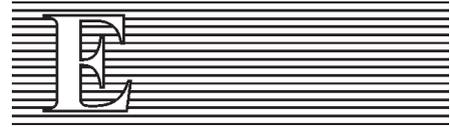




NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CM.39/2
27 avril 2006

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Vingt-cinquième réunion du Comité d'experts de
la Conférence des ministres africains des finances,
de la planification et du développement économique

Ouagadougou
10 - 13 mai 2006

Trente-neuvième session de la Commission/Conférence
des ministres africains des finances, de la planification
et du développement économique

Ouagadougou
14 - 15 mai 2006

Rapport annuel 2006

Table des matières

Abréviations et sigles.....	V
Avant-propos	vii
CHAPITRE PREMIER: Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique.....	1
Introduction	1
La croissance est restée forte en Afrique en 2005	1
Perspectives économiques à moyen terme.....	4
CHAPITRE II Principales activités menées en 2006.....	5
Programme de travail ordinaire	5
Faciliter l'analyse des politiques économiques et sociales	5
Promouvoir le développement durable.....	7
Renforcer la gestion du développement.....	9
Exploiter l'information pour le développement.....	11
Promouvoir le commerce et l'intégration régionale	15
Améliorer la condition de la femme	18
Appui aux activités sous-régionales de développement.....	20
Planification et gestion du développement	28
Coopération technique	29
Programme ordinaire de coopération technique.....	30
Compte pour le développement.....	33
Autres programmes	34
CHAPITRE III: Réunions des organes subsidiaires, y compris les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA	37
Vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale.....	37
Neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est	38
Vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord.....	39
Neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest	40
Douzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe	41
Comité du développement durable	41
Le Comité «Femmes et développement».....	43
CHAPITRE IV: Gestion fondée sur les résultats: créer un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats à la CEA	45
Mesures prises pour promouvoir la gestion axée sur les résultats	45
Créer un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats à la CEA.....	46
La voie à suivre.....	49
ANNEXE	51
Quelques publications	51

Abréviations et sigles

APE	Accords de partenariats économique
BAfD	Banque africaine de développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique monétaire des États d'Afrique centrale
CER	Communautés économiques régionales
CLEAR	Centre pour la terre, l'économie et les droits des femmes en Afrique orientale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
GAR	Gestion axée sur les résultats
IDEP	Institut africain de développement économique et de planification
IDISA	Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique
INIC	Infrastructure nationale de l'information et de la communication
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe

Avant-propos

Le présent rapport fait le bilan des progrès accomplis depuis mai 2005 dans l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Il est axé sur les résultats obtenus, conformément aux mesures de réforme du Secrétaire général, qui a insisté sur la nécessité de faire rapport sur les résultats obtenus et l'impact des activités entreprises pour permettre aux États Membres d'évaluer les travaux de l'Organisation et faciliter la prise de décision.

L'adoption d'une méthode de budgétisation et de gestion axée sur les résultats, dans le but ultime de permettre à l'Organisation de déterminer plus clairement et systématiquement l'utilité, la pertinence, l'efficacité et l'impact de ses travaux, impose une nouvelle présentation du rapport annuel.

Le présent rapport fait état des résultats de chacun des huit sous-programmes composant le programme de travail de la CEA, énumérés ci-dessous:

Sous-programme 1 *Faciliter l'analyse des politiques économiques et sociales*

Sous-programme 2 *Promouvoir le développement durable*

Sous-programme 3 *Renforcer la gestion du développement*

Sous-programme 4 *Exploiter l'information pour le développement*

Sous-programme 5 *Promouvoir le commerce et l'intégration régionale*

Sous-programme 6 *Améliorer la condition de la femme*

Sous-programme 7 *Appuyer les activités sous-régionales de développement*

Sous-programme 8 *Planification et administration du développement*

Le rapport décrit les principales activités entreprises, les progrès accomplis par rapport aux objectifs, les résultats obtenus et les enseignements tirés. Il se compose de deux parties : la première partie porte sur le programme de travail ordinaire alors que la seconde examine les activités de coopération technique.

Il est à espérer que cette démarche permettra au lecteur de déterminer la pertinence, l'efficacité et l'utilité des activités de la Commission.

CHAPITRE PREMIER

Aperçu de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique

Introduction

1. Pour beaucoup, l'année 2005 était une année critique pour l'Afrique. Parce que l'accent était mis, cette année, sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), 2005 a constitué une excellente occasion de faire le bilan des progrès accomplis à cet égard et de concevoir la voie à suivre pour accélérer le développement dans la région. De nombreux pays africains ont entrepris des programmes de réforme très ambitieux au cours des dernières années. En plus des initiatives nationales et régionales, la communauté internationale a également réaffirmé, dans le contexte de différents sommets et conférences mondiaux, sa détermination à appuyer ces efforts. En conséquence, un consensus existe désormais sur des questions fondamentales comme la nécessité d'améliorer l'efficacité de l'aide, en termes aussi bien qualitatifs que quantitatifs, et de remédier à la marginalisation des pays africains dans le système d'échanges multilatéral.

2. Ces initiatives ont déjà permis certaines améliorations. Les pays africains ont enregistré des taux de croissance plus élevés depuis la fin des années 1990, organisé de nombreuses élections démocratiques et amélioré, de façon générale, leurs structures de gouvernance. Toutefois, pour la majorité des pays, et plus particulièrement l'Afrique subsaharienne, les progrès réalisés sont insuffisants pour atteindre les objectifs de développement de la région, notamment les OMD. Il est donc impératif de renforcer ces efforts et de viser de meilleurs résultats. Il est en particulier nécessaire de réaliser une croissance

économique plus rapide et soutenue et d'exécuter des politiques et des programmes de grande envergure en vue de créer des emplois.

La croissance est restée forte en Afrique en 2005

3. D'après le rapport intitulé *Étude des conditions économiques et sociales en Afrique*, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel en Afrique et en Afrique subsaharienne en 2005 est estimée à 5,3%, soit une très légère hausse par rapport à 5,2% en 2004. Ce résultat est principalement dû aux effets d'une meilleure gestion macroéconomique, qui s'est traduite par des taux d'inflation maîtrisés et la correction des déséquilibres budgétaires dans plusieurs pays africains. Autre facteur favorable, l'augmentation des recettes pétrolières grâce à une production élevée et à des cours ayant atteint des niveaux records en conséquence de l'augmentation croissante de la demande d'énergie dans le monde.

4. Malgré ces améliorations, les gains sociaux très limités et la durabilité de la croissance à moyen terme restent une source de préoccupation. En outre, les taux de croissance sont encore très au-dessous du niveau requis pour une accélération significative de la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. L'étude indique que, pendant la période 1998-2005, seuls quatre pays ont enregistré des taux de croissance moyenne de plus de 7% ; il s'agit de la Guinée équatoriale (22,3%), du Tchad (9,7%), du Mozambique (8,9%) et de l'Angola (8,2%).

Perspectives sous-régionales

5. Par rapport aux autres sous-régions, l'Afrique de l'Est a enregistré les meilleurs résultats pour la deuxième année consécutive, avec un taux de croissance du PIB réel de 6,1%. Ce résultat est principalement dû à une meilleure production agricole alors que des investissements publics et privés plus élevés ont stimulé la croissance à Djibouti. La faible croissance économique en Érythrée peut être imputée à des périodes de sécheresse. L'Afrique australe a été la deuxième sous-région en 2005 en termes de croissance, le PIB réel augmentant à un taux de 5,8% (5,1% en 2004). De façon générale, la sous-région a bénéficié de la hausse des cours des métaux et du pétrole. La performance solide de l'Angola s'explique en partie par une relance de l'activité dans le secteur pétrolier. Au Mozambique, la croissance économique a bénéficié d'une augmentation des exportations d'aluminium et d'électricité ainsi que des retombées des réformes antérieures et de l'appui des partenaires de développement. En Afrique du Sud, l'accélération de la croissance du PIB s'explique par les bons résultats du tourisme et par une augmentation de la demande nationale et des exportations. La croissance en Afrique du Nord est restée robuste en 2005, à un taux de 5,3% (5,2% en 2004). Ce résultat est dû en partie aux bonnes performances du secteur pétrolier ainsi qu'à l'impact des réformes économiques qui ont renforcé la capacité de résistance aux chocs externes. Au Maroc et en Tunisie, l'industrie du textile a souffert du démantèlement de l'Accord multifibre sur le textile et le secteur de l'habillement

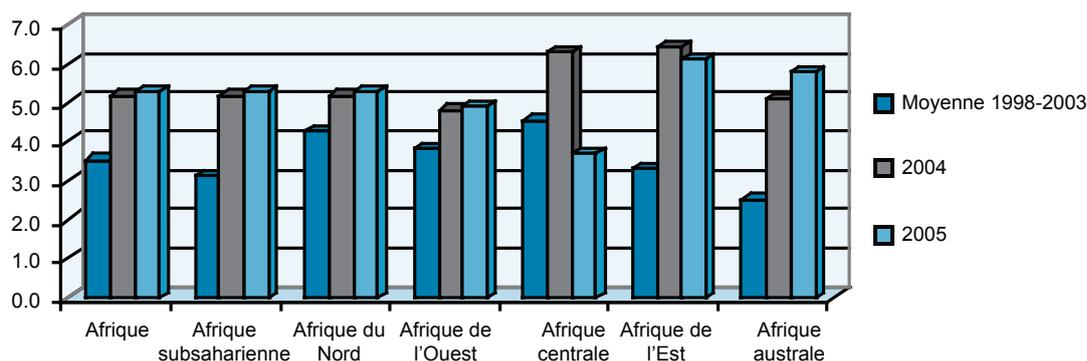
en janvier 2005. Au Maroc, la croissance a également pâti d'une forte contraction de la production agricole due à de mauvaises conditions météorologiques.

6. En Afrique centrale, l'activité économique s'est ralentie, ramenée de 6,3% en 2004 à 3,7% en 2005. L'activité dans le secteur pétrolier est demeurée solide au Tchad et en Guinée équatoriale, mais à un taux bien moindre qu'en 2004. L'achèvement de grands projets d'investissement dans ce secteur est l'une des raisons de ce ralentissement. L'amélioration de la situation politique en République centrafricaine et en République démocratique du Congo a eu un effet positif sur la croissance en 2005. En Afrique de l'Ouest, la croissance économique a très peu augmenté, passant de 4,8% en 2004 à 4,9% en 2005. De mauvaises conditions météorologiques se sont répercutées sur la production agricole au Ghana, alors qu'en Côte d'Ivoire, l'instabilité politique a continué à avoir des effets négatifs sur la croissance du PIB. Le rétablissement de la paix et les activités de reconstruction, appuyés par une augmentation des apports d'aide, ont stimulé la croissance au Libéria et en Sierra Leone.

Amélioration des données macroéconomiques fondamentales

7. L'Afrique a réalisé des progrès significatifs en matière de gestion macroéconomique, en adoptant des politiques fiscales et monétaires prudentes. En conséquence, les pays de la région

Figure 1: Croissance du PIB réel en Afrique de 1998 à 2005



ont généralement amélioré leur solde budgétaire, réduit les taux d'inflation, stabilisé les fluctuations des taux de change et remédié au déséquilibre de la balance des comptes courants.

8. La situation budgétaire moyenne de la région est passée d'un déficit de 0,7% du PIB en 2004 à un excédent de 0,7% en 2005. Ces chiffres masquent toutefois des expériences très différentes selon les pays. Si l'Afrique s'est mise, en moyenne, à enregistrer un excédent, c'est principalement parce que les pays producteurs de pétrole engrangent des excédents considérables. Certaines économies non productrices de pétrole ont toutefois, elles aussi, enregistré des excédents financiers, comme le Kenya, le Lesotho, Sao Tomé-et-Principe et les Seychelles. Malgré ces résultats positifs, les déséquilibres budgétaires sont encore un problème majeur pour plusieurs pays dont le déficit atteint des niveaux intenable. L'assainissement des finances publiques est donc une priorité de la réforme économique en Afrique.

9. Les autorités monétaires de la région ont continué à appliquer des politiques prudentes. En conséquence, l'inflation est restée relativement faible en Afrique, passant de 7,8% en 2004 à 8,2% en 2005. Plusieurs pays ont enregistré des taux d'inflation à un chiffre en 2005 alors que ce taux a été supérieur à 10% dans 14 pays.

10. Le continent a également continué à améliorer sa position extérieure en termes de balance des comptes courants, de fluctuations des taux de change et de flux financiers. À cet égard, la reprise de l'aide publique au développement (APD) à destination de l'Afrique s'est poursuivie après le long déclin enregistré entre 1990 et 2001. L'aide des donateurs s'est élevée à un montant total de 26,5 milliards de dollars en 2004, par rapport à 16,2 milliards de dollars en 2001.

Le problème de la dette reste préoccupant

11. Malgré la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE, le montant total de la dette extérieure

de l'Afrique s'élevait à 285,5 milliards de dollars en 2005, soit le même niveau qu'en 1997. Les travaux de la CEA ont mis en évidence plusieurs problèmes fondamentaux à régler s'agissant de la dette en Afrique. À cet égard, il a été proposé: (i) d'utiliser des indicateurs multiples dans l'analyse de la viabilité de la dette pour enrichir et approfondir la perception des circonstances propres à chaque pays victime de la crise de la dette, (ii) de préciser les aspects juridiques de la gestion de la dette extérieure, (iii) de minimiser l'impact des chocs exogènes sur la viabilité de la dette de l'Afrique, (iv) d'évaluer les besoins financiers pour l'allègement de la dette et le développement. Dans ce contexte, la récente initiative multilatérale d'allègement de la dette proposée par le Groupe des Huit (G-8) à son Sommet de 2005 à Gleneagles est des plus opportunes. Toutefois, elle ne suffit pas à satisfaire les besoins de financement pour le développement en Afrique. Pour assurer la viabilité de la dette, l'initiative devra être accompagnée de mesures concrètes permettant d'atténuer les chocs liés aux fluctuations des cours des matières premières et d'initiatives visant à diversifier les économies africaines.

Les pays africains doivent créer davantage d'emplois pour réduire la pauvreté

12. Bien que la croissance économique se soit nettement améliorée, ses effets sur la création d'emplois dans la région sont encore insuffisants. Cela est principalement dû à une concentration élevée de l'activité économique dans des secteurs à forte intensité de capital comme le pétrole et l'extraction minière. Les mauvais résultats dans ce domaine sont très préoccupants puisque l'accélération de la réduction de la pauvreté dépend, dans une large mesure, de la capacité des pays africains de créer suffisamment d'emplois pour fournir à la population des sources de revenus plus sûres.

13. De façon générale, la région progresse lentement dans la lutte contre la pauvreté, l'analphabétisme, les maladies endémiques, les

inégalités entre hommes et femmes et d'autres problèmes sociaux. Alors que le monde en développement a réalisé des progrès importants en vue de la réalisation des OMD au cours des 10 dernières années, de nombreux pays africains sont encore à la traîne pour plusieurs des Objectifs. L'Afrique subsaharienne est effectivement la seule région en développement où le nombre de pauvres a augmenté depuis 1980. Dans le *Rapport sur le développement humain* de 2005, 30 des 32 pays de la catégorie «faible développement humain» se trouvent en Afrique subsaharienne. La lenteur des progrès du développement humain est principalement due au fait que la croissance ne s'est pas accompagnée d'une création d'emplois suffisante.

14. Outre les problèmes de développement évoqués ci-dessus, les pays africains font face au grave problème de l'inégalité omniprésente entre les sexes en ce qui concerne les droits fondamentaux, l'accès aux ressources de production et aux opportunités économiques et la représentation politique. La communauté internationale du développement s'est rendu compte que l'inégalité entre les sexes était un problème majeur et devait donc être au centre de la conception des politiques économiques. L'importance accordée aux inégalités entre les sexes se traduit par un nombre croissant de déclarations et de conventions nationales et internationales consacrées à la promotion de l'égalité des sexes. La mise en œuvre effective de ces déclarations est toutefois limitée, principalement à cause du manque de soutien institutionnel, d'où la persistance d'inégalités entre les sexes dans tout le continent.

Perspectives économiques à moyen terme

15. Globalement les perspectives économiques de l'Afrique dans les années à venir sont encourageantes compte tenu de l'amélioration des données macroéconomiques fondamenta-

les, de la reprise continue de l'économie mondiale et de l'engagement pris par les partenaires de développement d'augmenter nettement les flux d'aide vers l'Afrique. En conséquence, la croissance du PIB réel en Afrique devrait passer à 5,8% en 2006. Toutefois, de nombreux pays risquent de connaître des problèmes importants qui pourraient saper les résultats économiques globaux et les progrès en vue de l'élimination de la pauvreté. Les principaux facteurs qui peuvent avoir un effet positif sur la croissance sont les cours élevés du pétrole, la concrétisation de l'allègement de la dette promis et les dividendes découlant des améliorations continues de la gestion macroéconomique. D'autres facteurs risquent toutefois d'atténuer la croissance, notamment une infrastructure médiocre, des facteurs climatiques comme la sécheresse, l'augmentation des taux d'intérêt dans le monde et son coût pour le service de la dette, ainsi que les effets néfastes de la pandémie du VIH/sida. Les décideurs doivent donc se concentrer sur des stratégies visant à atténuer les effets de ces risques à court terme. À plus long terme, la meilleure stratégie consiste à intégrer la prévention des risques et la gestion de leurs effets dans la planification du développement économique national.

16. L'étude de 2005 se termine par un ensemble de recommandations visant à accélérer la croissance économique et la réduction de la pauvreté en Afrique. Elle propose notamment des mesures visant à consolider la gestion macroéconomique, promouvoir la diversification économique, améliorer les infrastructures publiques et fournir des sources d'énergie fiables. En conséquence de l'exécution de ces mesures, les pays africains devraient être mieux à même de créer des emplois et, partant, réduire la pauvreté.

CHAPITRE II

Principales activités menées en 2006

Programme de travail ordinaire

Faciliter l'analyse des politiques économiques et sociales

17. Les activités menées dans le cadre de ce sous-programme avaient pour objectif de renforcer la capacité des États membres en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et de stratégies économiques et sociales propres à assurer une croissance économique durable et à réduire la pauvreté. Pour ce faire, l'accent a été mis en particulier sur le suivi et l'évaluation des résultats économiques de l'Afrique, sur les recherches et l'analyse politique liées aux questions macroéconomiques, financières et sociales et sur le renforcement des capacités statistiques des pays africains pour le suivi des progrès accomplis pour la réalisation des OMD.

18. La CEA s'efforce de suivre les performances économiques aux niveaux régional et national pour fournir des informations, des analyses et des options actualisées et précises permettant de concevoir des politiques à court terme dans le cadre de la poursuite des objectifs fixés par les stratégies de réduction de la pauvreté et autres programmes nationaux de développement. Les activités menées dans ce domaine ont inclus des analyses approfondies sur les tendances et les variables macroéconomiques, à l'intention des décideurs et autres utilisateurs finals de la région, des ateliers, des études et une concertation avec les parties prenantes au niveau régional.

19. Le *Rapport économique sur l'Afrique*, publication annuelle phare de la Commission,

présente une analyse approfondie de l'évolution de la situation économique et sociale en Afrique, favorise la compréhension de questions de développement essentielles et facilite l'élaboration des politiques. L'établissement de l'édition 2006 du rapport a été une des activités clefs de ce sous-programme pendant la période considérée. Compte tenu des faibles taux d'épargne et d'investissement de l'Afrique et de la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour réaliser les OMD, le *Rapport économique sur l'Afrique, 2006* a pour thème *les flux de capitaux et le financement du développement en Afrique*. Il place la question des flux de capitaux au cœur du débat sur le financement du développement et montre comment l'accroissement de ces flux peut aider les pays africains à accélérer la croissance et à réaliser les OMD. Il examine également l'incidence de ces flux sur la transformation économique; le rôle que jouent la politique macroéconomique et l'environnement institutionnel pour attirer les flux de capitaux; les contraintes à l'afflux de capitaux telles que la capacité d'absorption; les stratégies permettant de mieux gérer les flux de capitaux afin de maximiser leurs effets sur la croissance et de réduire au minimum leurs effets potentiellement déstabilisateurs.

20. Le rapport vise à contribuer à l'adoption par les États membres de mesures destinées à attirer les flux de capitaux en tant que partie intégrante de leurs stratégies de développement et de transformation structurelle. Son analyse tire également de l'expérience d'autres pays dans le domaine de la gestion des flux de capitaux, des enseignements qui peuvent être utiles pour l'élaboration des politiques nationales relatives à la gestion du processus d'insertion dans l'économie mondiale. Le secrétariat a mené d'autres ac-

tivités visant à renforcer les moyens d'attirer les flux de capitaux en vue du développement, notamment l'organisation, à Accra en septembre 2005, d'une réunion de groupe spécial d'experts sur les flux de capitaux et la viabilité du compte courant, qui a défini des politiques en matière de commerce, de flux de capitaux et de dette qui pourraient accroître la viabilité du compte courant dans les économies africaines.

21. La période examinée a vu la publication d'un important rapport de recherche intitulé *Développement du secteur privé en Afrique*, qui couvre des questions très diverses comme la création et la croissance des entreprises, les innovations prometteuses, l'utilisation des TIC et le rôle de l'investissement étranger direct ou encore le rôle de la diaspora africaine dans le développement du secteur privé. En particulier, le rapport soulignait que les gouvernements africains peuvent promouvoir le développement du secteur privé en levant les contraintes qui s'opposent à sa croissance et à son développement, notamment par des stratégies visant à accroître les flux d'investissement étranger direct vers la région et à maximiser les contributions de la diaspora africaine au développement du continent.

22. Trente-quatre des 50 pays les moins avancés (PMA) du monde étant africains, leurs besoins particuliers représentent une priorité pour la CEA. En prévision de l'examen global à mi-parcours de l'application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, prévu en septembre 2006, le secrétariat de la CEA, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé conjointement en février 2006 la Réunion régionale des pays africains les moins avancés consacrée à cet examen. La Réunion a arrêté un ensemble de mesures visant à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs et engagements du Programme d'action de Bruxelles. Son document final a également enrichi les dis-

cussions de la Réunion régionale des pays d'Asie et du Pacifique.

23. Dans le domaine de l'analyse des politiques sociales et de la pauvreté, les activités menées par le Secrétariat pendant l'année écoulée visaient à appuyer les efforts déployés par les États membres pour réaliser les objectifs du NEPAD et de la Déclaration du Millénaire. C'était ainsi qu'à sa session de 2005, la Commission était saisie d'un document de synthèse qui identifiait les principaux obstacles à la réalisation des OMD en Afrique et formulait des recommandations pour les surmonter. Pour la préparation de la trente-neuvième session de la Commission, en mai 2006, qui est axée sur l'emploi et les stratégies de réduction de la pauvreté, un document de synthèse soulignant le caractère central de l'emploi dans la réduction de la pauvreté a également été établi.

24. La contribution de la CEA à l'élaboration de stratégies nationales de développement pour réaliser les OMD a été marquée par l'organisation de la *Réunion plénière africaine sur les stratégies de réduction de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement* en mars 2006 au Caire. La Réunion a été l'occasion d'échanger des données sur les expériences nationales et les meilleures pratiques, d'identifier les faiblesses existant dans la conception et la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et de préparer la voie pour l'élaboration de la deuxième génération de stratégies africaines de réduction de la pauvreté. Elle a également été l'occasion pour les décideurs africains d'examiner les options permettant de réaliser les OMD et de réduire la pauvreté par la transformation structurelle. Elle a abouti, notamment, au lancement d'un réseau Internet de partage de connaissances sur les stratégies de réduction de la pauvreté, qui rassemble les spécialistes et les universitaires travaillant sur ces questions aux niveaux national et international. La Réunion a été organisée en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le PNUD.

25. En outre, la CEA a apporté un appui fonctionnel au projet intitulé : *"S'attaquer en-*

semble à la pauvreté”, une initiative du Groupe de la jeunesse du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l’ONU, qui vise à faciliter la participation de jeunes à la mise en œuvre des programmes et activités de réduction de la pauvreté dans leurs pays, aux niveaux national et au niveau des collectivités. À cet égard, la CEA a participé à une réunion de jeunes à Lusaka en septembre 2005 et elle a aidé des jeunes de sept pays à élaborer des plans d’action pour faire en sorte que leurs contributions soient prises en compte dans la formulation et la mise en œuvre des programmes nationaux de réduction de la pauvreté. Ce projet a pour postulat principal que les jeunes constituent une proportion importante des pauvres et devraient donc jouer un rôle actif dans la solution de ce problème.

26. Même si l’on est de plus en plus conscient du rôle essentiel des indicateurs et des statistiques pour le développement et le suivi global des objectifs de développement, l’absence de statistiques socioéconomiques et environnementales de qualité demeure un grand problème en Afrique. Pour y faire face, le secrétariat a exécuté un certain nombre d’activités visant à renforcer les capacités statistiques de ses États membres pour leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause et de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des OMD et autres objectifs de développement. À cet égard, il convient de noter qu’un prototype de base de données statistiques régionales a été élaboré et adopté à la CEA, suite à l’évaluation complète des besoins en statistique dans ce domaine réalisée au troisième trimestre de 2004.

27. Le deuxième Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV) s’est tenu à Addis-Abeba les 9 et 10 février 2006 pour examiner et approuver le *Cadre stratégique régional de référence* pour le développement de la statistique en Afrique, qui porte sur les 10 années à venir. Le Forum a été lancé en 2005 pour: i) établir un système permanent de suivi du développement de la statistique en Afrique; ii) renforcer la collaboration et la coordination dans le domaine de la statistique en s’appuyant

sur les avantages comparatifs des divers partenaires; iii) donner un aperçu des activités statistiques, y compris l’assistance technique et la formation en Afrique. L’organisation de ce deuxième Forum est une excellente illustration de la coopération entre la CEA, la Banque africaine de développement (BAfD), le Partenariat statistique au service du développement à l’aube du XXI^e siècle (PARIS21) et la Banque mondiale.

28. En février 2006, la CEA, en collaboration avec la Division de statistique du Secrétariat de l’ONU et le bureau de statistique de l’Afrique du Sud, a organisé au Cap un *Symposium africain sur le développement de la statistique : les recensements de la population et de l’habitation à l’horizon 2010*. Les participants ont souligné la nécessité de renforcer les liens entre les OMD et les recensements nationaux. Le symposium a été organisé à un moment très opportun et il devrait contribuer à faire mieux connaître les techniques modernes utilisées dans les recensements de la population, car de nombreux pays africains s’apprêtent à faire leur recensement en 2006 et au-delà. Le secrétariat a également organisé une série d’ateliers de formation et de réunions de groupes d’experts pour renforcer les capacités des pays africains dans les domaines de l’harmonisation, de la compilation, de l’analyse et de la diffusion d’informations statistiques fiables, actualisées et normalisées, conformément aux critères du programme de comparaison internationale (PCI).

Promouvoir le développement durable

29. Le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé l’importance que revêt la protection de l’environnement en tant que fondement obligatoire des stratégies visant à réaliser tous les autres OMD. L’importance de l’environnement en tant que fondement du développement n’est nulle part aussi évidente qu’en Afrique où de nombreux pays continuent de faire face à des problèmes très particuliers concernant la gestion des ressources naturelles.

Pour y remédier, la CEA s'efforce, dans le cadre de ce sous-programme, de promouvoir une prise de conscience des fondements environnementaux du développement durable, en mettant l'accent sur l'intégration de la protection de l'environnement dans les processus nationaux de développement et dans les stratégies de réduction de la pauvreté, afin que le développement économique et social ne soit pas compromis par la dégradation de l'environnement.

30. À l'appui de cet objectif général, les activités menées ont porté sur trois domaines étroitement liés les uns aux autres : a) renforcement des capacités nationales de conception d'arrangements institutionnels et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux qui exploitent les synergies entre sécurité alimentaire, population, environnement et établissements humains, en vue du développement durable ; b) amélioration de la gestion des ressources naturelles par le renforcement des capacités d'exploitation viable, de gestion et d'utilisation efficace des ressources minérales, énergétiques et hydrauliques ; c) contribution au renforcement des capacités des pays africains en matière d'utilisation de la science et de la technologie, y compris la biotechnologie, pour réaliser le développement durable.

31. Par diverses activités complétant celles des années précédentes, la CEA a continué de sensibiliser davantage les décideurs à la nécessité d'intégrer les trois dimensions du développement durable dans les cadres nationaux de développement et de planification. Elle a organisé un certain nombre de réunions, séminaires et ateliers de formation dans le but de renforcer les capacités des parties prenantes face à des défis majeurs durables.

32. Promouvoir l'agriculture et la sécurité alimentaire est un aspect essentiel du mandat de la CEA. Pour ce faire, la Commission a établi plusieurs rapports, mené des missions consultatives, organisé des réunions et participé à des rencontres de haut niveau appuyant directement le Programme global de développement de l'agriculture en Afrique ou entrant dans le ca-

dre du NEPAD. Elle a participé à cinq réunions consacrées à l'application au niveau régional et à un Sommet à Accra en mai 2005 qui a abouti à l'adoption du Plan d'action d'Accra pour accélérer la mise en œuvre du Programme global de développement de l'agriculture en Afrique, aux niveaux régional et national.

33. Des études et des rapports analytiques ont été établis et diffusés sur l'actualité de la région en matière de développement durable. Les défis majeurs du développement durable ont fait l'objet de la publication inaugurale du *Rapport sur le développement durable en Afrique*, qui souligne d'importantes questions nouvelles comme les grandes tendances environnementales dans la région, dans le but de sensibiliser l'opinion aux méthodes novatrices d'intégration de l'environnement et du développement durable dans les instruments de la planification nationale. Le *Rapport* couvre toute une série de sujets comme les ressources de la terre, les politiques et les ressources foncières, la gestion des ressources en eau en vue de la sécurité alimentaire, la gestion des ressources énergétiques pour exploiter les ressources de la terre et la gestion des ressources minérales.

34. Le Rapport montre que maints indicateurs du développement durable sont stagnants ou se détériorent et il appelle donc tous les pays à adopter et appliquer vigoureusement, de concert, des politiques, programmes et stratégies visant à atteindre les cibles et les objectifs internationaux du développement durable à moyen et long terme. Il souligne également la nécessité d'un traitement holistique et intégré des nombreuses dimensions du développement durable, car les politiques en place sont généralement sectorielles et aucun effort n'est fait pour les harmoniser. Aussi recommande-t-il d'harmoniser les politiques, programmes et stratégies de développement. On s'attend à ce que les conseils nationaux du développement durable qui existent dans la plupart des pays facilitent ce processus.

35. Les activités menées dans le domaine de l'énergie ont inclus l'établissement d'une sé-

rie d'études et de rapports sur les réformes du secteur énergétique. Une étude intitulée *Réforme du secteur énergétique en Afrique : Rendre viable le secteur énergétique africain* a été établie en collaboration avec le PNUE dans le cadre du programme ONU-Énergie/Afrique. Elle analyse en profondeur les incidences économiques, sociales et environnementales des réformes du secteur énergétique et révèle que, si les réformes ont contribué à une certaine efficacité institutionnelle, d'après les évaluations préliminaires, le secteur privé montre peu d'intérêt à améliorer les niveaux d'accès à l'électricité et n'est guère disposée à engager les niveaux d'investissement nécessaires pour accroître la capacité de production et améliorer les réseaux de transmission. En conclusion, l'étude montre que, dans l'ensemble, les réformes n'ont pas été suffisantes pour assurer la viabilité du secteur énergétique et qu'il est nécessaire de les recentrer pour que la majorité des populations aient accès à l'électricité.

36. De même, les activités menées dans le domaine de la science et de la technologie ont visé à mieux faire comprendre le rôle et la contribution de la science et de la technologie dans la réalisation du développement durable. C'est ainsi que la CEA a apporté une assistance technique à l'Afrique du Sud, au Ghana et au Rwanda pour l'examen, la restructuration et la modernisation de leurs systèmes et politiques en matière de science, technologie et information. Elle a également participé à la huitième session de la Commission de la science et de la technique au service du développement tenue à Genève en mai 2005, et a présenté à cet organe de l'ONU un projet de résolution préconisant de mettre la science et la technologie au service des pauvres et de la révolution verte en Afrique, que l'Assemblée générale de l'ONU a adopté en septembre 2005. Dans le même ordre d'idées, le Secrétaire exécutif de la CEA a été invité par le Président Olusegun Obasanjo du Nigéria, alors Président en exercice de l'Union africaine, à faire partie du Groupe d'éminentes personnalités sur la révolution verte en Afrique.

37. Un autre fait marquant de l'année a été le travail de la CEA sur le commerce et l'environnement

visant à promouvoir le développement durable en améliorant les capacités qu'ont les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile d'intégrer les considérations environnementales dans les politiques et pratiques commerciales et financières. La CEA a organisé un atelier régional sur le renforcement des capacités dans les domaines du commerce et de l'environnement à Addis-Abeba en février 2006 pour discuter de l'interdépendance entre commerce et développement durable. L'atelier a souligné la pertinence des questions environnementales dans le domaine du commerce et a noté avec préoccupation que ces questions n'avaient pas retenu l'attention qu'elles méritaient dans les négociations commerciales au sein de l'OMC, en raison du faible pouvoir de négociation des pays africains. Aussi l'atelier a-t-il préconisé de faire mieux comprendre aux dirigeants africains l'importance des questions environnementales et la nécessité d'allouer davantage de ressources à ce secteur.

38. Les activités menées par la CEA au titre de ce sous-programme ont sensibilisé les esprits à la nécessité d'intégrer les considérations environnementales dans les politiques et plans économiques nationaux de réalisation des OMD et de réduction de la pauvreté. Leur impact dans les États membres se traduit par l'augmentation du nombre de pays qui redéfinissent leur stratégie nationale pour y inclure une composante environnementale.

Renforcer la gestion du développement

39. Le rôle central de la bonne gouvernance dans l'édification d'un État compétent, dans la réalisation du développement durable et dans la réduction de la pauvreté est à présent largement reconnu. Ainsi la bonne gouvernance est nécessaire pour que l'ensemble des secteurs de la société puissent participer et contribuer au processus du développement, et pour que l'on puisse mettre en oeuvre le NEPAD et réaliser les OMD. L'objectif central de la CEA au titre de ce sous-programme demeure l'établissement et

le maintien de pratiques de bonne gouvernance en vue d'une participation élargie des parties prenantes au processus du développement et au renforcement des fondements du développement durable en Afrique. L'accent a été mis sur les défis énoncés dans la Déclaration consensuelle adoptée par le quatrième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF-IV) qui s'est tenu en octobre 2004 sur le thème *Gouvernance pour une Afrique en marche*.

40. Au cours de la période examinée, les activités menées par la CEA à l'appui de cet objectif ont inclus des réunions, des séminaires et des ateliers pour faciliter l'échange d'expériences et améliorer les capacités des parties prenantes dans le domaine de la gouvernance (politique, économique et d'entreprise, y compris le renforcement de la gestion des finances publiques).

41. Dans le domaine de la gouvernance politique, la CEA a fourni un appui au secrétariat du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, une des institutions partenaires stratégiques. En outre, elle a fourni une assistance technique à plusieurs États membres à divers stades du processus de l'évaluation et a participé à plusieurs missions d'appui aux pays. Incontestablement, les études de cas de pays figurant dans le *Rapport sur la gouvernance en Afrique* ont contribué à l'autoévaluation nationale menée dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, auquel près de 50 % des pays concernés ont également adhéré.

42. Au cours de la période examinée, la CEA a publié le premier *Rapport sur la gouvernance en Afrique* dont le lancement officiel a fait l'objet d'une grande conférence de presse au siège de la Commission en mars 2006, à laquelle ont participé plusieurs agences d'information africaines et étrangères. Le Rapport a bénéficié d'une couverture médiatique mondiale sans précédent. C'est à présent l'une des publications de la CEA les plus connues si l'on en juge par le nombre d'exemplaires que demandent diverses institutions africaines et non africaines. Cependant, bien avant son lancement officiel en mars 2006, le rapport a été utilisé par plusieurs ins-

titutions régionales et sous-régionales à l'appui de leurs travaux sur la gouvernance et il était largement cité à plusieurs conférences, dans bien des études et sur plusieurs sites Internet. À titre d'exemple, lors du *Forum sur la gouvernance en Afrique*, organisé par l'Union africaine en novembre 2005, le South African Institute of International Affairs a fait une présentation utilisant les résultats du Rapport et des enquêtes menées sur l'Afrique du Sud, le Botswana, le Lesotho, le Mozambique, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe (SAIIA, 2005). Le Forum a jugé les publications telles que le Rapport d'une valeur inestimable pour des aspects clefs de la gouvernance liés à la création et la promotion des synergies entre différentes catégories d'acteurs, au traitement prioritaire des questions d'application ou encore à l'appui au dialogue sur les questions de gouvernance. Au niveau national, des institutions de recherche partenaires ont déjà publié leurs rapports nationaux sur la gouvernance en tenant compte des profils de pays figurant dans le *Rapport sur la gouvernance en Afrique*.

43. Le rapport vise à promouvoir la recherche d'un consensus sur des points clés et à développer, maintenir et internaliser les normes de bonne gouvernance en Afrique. Les indicateurs qu'il a mis au point, appliqués à 27 pays, ont porté sur la représentation politique, l'efficacité institutionnelle, la gestion économique et la gouvernance d'entreprise. Le rapport a beaucoup contribué au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine dans plusieurs pays.

44. Dans le domaine de la gouvernance économique et d'entreprises, la CEA a organisé une série d'ateliers sous-régionaux sur *les codes et normes de gouvernance économique et d'entreprises en Afrique*, en collaboration avec ses cinq bureaux sous-régionaux (Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest). Les objectifs visés étaient de donner aux experts et décideurs, y compris les représentants des pouvoirs publics, des organisations de la société civile, des établissements universitaires et du secteur privé des cinq sous-régions, l'occasion d'examiner les pratiques de

gouvernance économique et d'entreprise dans les États membres ; de définir les principaux défis, stratégies et bonnes pratiques et de formuler des recommandations pour améliorer la gouvernance économique et d'entreprise dans la région. Chaque atelier sous-régional a adopté un plan d'action prévoyant de lancer et de renforcer des programmes spécifiques et une campagne de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir une meilleure gouvernance d'entreprise dans les secteurs public et privé. Cinq documents de travail ont été établis et présentés par le secrétariat de la CEA. En outre, une publication technique sur la promotion des codes et normes de bonne gouvernance économique et d'entreprise est en cours de préparation.

45. Un certain nombre de réunions de groupes spéciaux d'experts ont été organisées pour examiner plusieurs travaux de recherche, études analytiques et publications que le secrétariat a produits sur une vaste gamme de questions liées à la gouvernance. Il s'agit notamment d'une réunion de groupe spécial d'experts sur les meilleures pratiques en matière de développement participatif ; d'une réunion de groupe spécial d'experts sur la gestion des finances publiques et la responsabilité dans le contexte de la transparence budgétaire en Afrique et d'un atelier sur le rôle de la société civile africaine dans la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africain. En 2005, deux publications ont également été produites sur les modalités de partenariat pour la bonne gouvernance, la gouvernance réglementaire et le développement des infrastructures. Un document de synthèse, établi pour le symposium annuel conjoint CEA-BAfD en mai 2005, a porté sur le renforcement des capacités pour réaliser les OMD en Afrique. En outre, la CEA prévoit d'organiser en mai 2006 le sixième Forum sur la gouvernance en Afrique (FGA), en collaboration avec le PNUD et la BAfD, sur le thème *Application du mécanisme d'évaluation intra-africain : défis et opportunités*.

46. Dans le cadre des réformes qu'elle entreprend actuellement, la CEA envisage de prendre des initiatives de partenariat stratégique avec diverses institutions implantées dans

les États membres, afin de promouvoir la coopération dans le domaine de la gouvernance et de donner ainsi à ses activités une forte dimension nationale.

Exploiter l'information pour le développement

47. L'objectif global de ce sous-programme est de renforcer davantage l'émergence d'une société de l'information viable en Afrique, mieux adaptée aux défis du développement du continent. Pour ce faire, la CEA se concentre, dans ce sous-programme, sur trois domaines interdépendants: exploiter l'information pour le développement -- mise en œuvre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique » (AISI) ; renforcer les systèmes d'information géographique pour le développement durable ; améliorer l'accès à l'information et au savoir par de meilleurs services bibliothécaires.

48. Les activités menées dans le domaine de l'information au service du développement ont visé à renforcer la capacité des États membres de créer un environnement propice à l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour assurer une croissance et un développement accélérés. Pour atteindre cet objectif, il est essentiel de promouvoir des politiques et plans relatifs à l'infrastructure nationale de l'information et de la communication (INIC) qui définissent des stratégies à long terme en matière de politique, d'infrastructure, de réglementation, de contenu et d'application en tant que partie intégrante des programmes nationaux de développement.

49. L'un des résultats importants enregistrés dans ce domaine est l'augmentation du nombre de pays qui ont élaboré ou mis en œuvre des politiques et plans relatifs à l'INIC, avec l'assistance de la CEA au cours de l'année. En effet, au cours de la période considérée, des plans ont été lancés, formulés ou mis en œuvre dans 13 autres pays: Gabon, Gambie, Malawi, Niger, Nigéria, République démocratique du Congo, Rwanda (qui a reçu une assistance pour finali-

ser sa deuxième INIC), Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad et Togo. La CEA a également apporté son assistance à l'Éthiopie et à l'Ouganda pour le lancement de leurs plans sectoriels dans le domaine de la santé.

50. La CEA a lancé en mars 2006, en partenariat avec le Gouvernement canadien, une initiative sur le commerce et la croissance économique déterminée à combler le fossé numérique et à renforcer l'application des TIC dans les secteurs économiques, à appuyer l'utilisation des TIC pour renforcer les performances et la croissance économiques, à renforcer la compétitivité, à accentuer la croissance des secteurs traditionnels et émergents des économies africaines et à élargir les exportations africaines de services reposant sur les technologies de l'information.

51. Au cours de la période considérée, la CEA a également continué de soutenir activement les objectifs du NEPAD, en aidant les communautés économiques régionales (CER) à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des plans sous-régionaux pour améliorer la connectivité entre les États membres et harmoniser les normes nationales. En décembre 2005, une stratégie d'administration en ligne a été mise en place pour la Communauté de l'Afrique de l'Est. Depuis septembre 2005, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la CEA collaborent à la création d'un cadre directeur pour les TIC dans la sous région, qui permettrait de relever le défi de construction de la société de l'information, notamment d'harmoniser les politiques et plans nationaux relatifs aux TIC. En Afrique du Nord, une étude est actuellement menée en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe (UMA) sur l'état du commerce électronique dans cette région. Il s'agit d'étudier la possibilité de lancer une plate-forme sous-régionale de commerce électronique qui faciliterait les activités commerciales entre les États membres. Le projet de stratégie en matière des TIC pour le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a été présenté et discuté à une réunion de groupe d'experts tenue en février 2006. Toujours en 2006, la CEA aidera la

Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire des États d'Afrique centrale (CEMAC) à mettre en œuvre l'initiative e-CEMAC 2010.

52. Pour pouvoir mesurer l'impact des TIC dans divers secteurs, la CEA poursuit l'application de son initiative SCAN-TIC destinée à renforcer la capacité des États membres à élaborer des indicateurs et des critères de référence leur permettant de suivre et d'évaluer les tendances de la société de l'information. L'initiative SCAN-TIC est entrée dans sa deuxième phase en juin 2005 avec le lancement, dans cinq pays (Cameroun, Gambie, Ghana, Maurice et Rwanda), d'activités en vue de la collecte d'indicateurs de base sur les TIC au service du développement. Une fois cette collecte terminée à la fin de 2006, les pays commenceront la mise en place de ressources et de bases de données en ligne. La base régionale d'indicateurs de la société de l'information pour l'Afrique sera en fin de compte intégrée dans une base de données mondiale aux fins de comparaison. Les systèmes étant mis au point simultanément, la CEA et les autres commissions régionales de l'ONU, les institutions internationales et les services nationaux de statistique ont dû collaborer intensément à l'élaboration d'indicateurs harmonisés et normalisés de la société de l'information à l'échelon mondial, régional et national.

53. L'élaboration de politiques nationales de d'information géographique et l'intégration dans ces politiques dans les cyberstratégies nationales constitue un aspect important de l'appui de la CEA aux pays en matière décisionnelle. Au cours de la période considérée, la CEA a aidé le Rwanda, le Burkina Faso et le Libéria à intégrer leurs infrastructures nationales de données spatiales dans leur processus national d'élaboration de cyberstratégies (INIC, et elle passe actuellement en revue les activités menées au Sénégal ce qui concerne ces infrastructures. Six pays (Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Éthiopie, Mali et Nigéria) ont officiellement créé, avec l'appui de la CEA, des infrastructures ou un cadre de données spatiales. Des efforts sont aussi dé-

ployés actuellement pour aider la Commission de l'Union africaine à élaborer un plan directeur de transport multimodal pour l'Afrique et l'Éthiopie doter l'Ethiopian Mapping Authority (Direction de la cartographie éthiopienne) des capacités requises pour créer un répertoire toponymique numérique en ligne qui permette de mieux utiliser les données spatiales et la technologie numérique.

54. Le secrétariat de la CEA a également continué de servir de plate-forme d'information géographique, en mettant un centre de documentation à la disposition des chercheurs et des décideurs et en offrant aux États membres un espace pour faire connaître leurs stocks de métadonnées. Des ensembles de données ont été constitués ou mis à jour pour six pays et mis à jour pour cinq autres, portant ainsi à 19 le nombre de pays africains disposant d'ensembles de données complets. La CEA, en collaboration avec l'Association cartographique internationale, a établi et diffusé, à l'intention des parties prenantes intéressées, un projet de rapport sur les ensembles de données fondamentales, afin d'aider les États membres à se mettre d'accord sur une terminologie commune et des ensembles cohérents de données spatiales fondamentales pour l'Afrique. Un atelier sur le Cadre de référence africain (AFREF) a également été organisé en mars 2006, à l'intention des pays d'Afrique de l'Ouest afin de mieux faire comprendre aux décideurs l'importance de l'information géographique pour le développement économique. En outre, le secrétariat de la CEA procède actuellement, dans le cadre d'une initiative mondiale, à la compilation, à l'édition et à la vérification de données sur les limites administratives du deuxième niveau en Afrique.

55. Dans le domaine de l'information et du développement du savoir, la bibliothèque de la CEA mène actuellement une enquête initiale pour déterminer dans quelle mesure les bibliothèques régionales, nationales et spécialisées sont disposées à participer à un réseau régional destiné à mettre en commun les sources de connaissances sur le développement. Cette enquête fait suite aux recommandations du Co-

mité consultatif du Réseau africain de bibliothèques virtuelles et d'information (AVLIN) dont la bibliothèque de la CEA est l'hôte. Celle-ci a également continué d'offrir des services et d'apporter des contributions techniques aux travaux du comité de pilotage sur la modernisation et l'harmonisation des bibliothèques du système des Nations Unies et du groupe inter institutions sur le partage des connaissances et la gestion de l'information. Parmi les autres outils et services produits par la CEA pour contribuer à sensibiliser l'opinion publique à l'utilisation des TIC pour le développement figurent une série de synthèses et des publications lancées lors du Sommet mondial sur la société de l'information tenu à Tunis en novembre 2005. On a aussi réalisé deux programmes vidéo qui soulignent les défis que les TIC présentent et les possibilités qu'elles offrent pour l'Afrique. Diverses initiatives, comme les projets Varsity Net, le Réseau de recherche universitaire, et les prix AISI pour les médias, ont été lancées pour accroître l'offre de contenus et promouvoir leur utilisation.

56. Au cours de la période considérée, les États membres de la CEA ont participé aux préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI-2) qui s'est tenu à Tunis en novembre 2005. Une série d'activités de la CEA a permis aux pays africains de participer activement aux processus décisionnels mondiaux et de faire prendre en compte dans leurs conclusions les préoccupations et perspectives communes de l'Afrique, telles qu'elles ont été énoncées dans le Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir adopté en septembre 2005 par les ministres africains chargés des TIC. Lors du Sommet, la CEA a également organisé un certain nombre d'activités parallèles ou pris part à de telles activités, à savoir le colloque intitulé: *Building Regional Partnerships for the Information Society* (Créer des partenariats régionaux pour la société de l'information), organisé conjointement avec les autres commissions régionales et présidé par le Président Paul Kagamé du Rwanda; une table ronde spéciale sur le *Financement du savoir en Afrique*, à laquelle ont participé le Président de la Banque africaine de développement (BAfD),

le Secrétaire exécutif de la CEA et plusieurs ministres africains et, enfin, une activité parallèle sur la mesure de la société de l'information organisé par le Partenariat sur les statistiques relatives aux TIC au service du développement.

57. Lors du Sommet, la CEA a par ailleurs produit, en collaboration avec un groupe de journalistes africains, un bulletin d'information intitulé *WSIS Tunis agenda* et assuré une couverture radiophonique des activités de cette rencontre. En outre, elle a organisé, dans le cadre du suivi du SMSI-2, une *conférence sur l'accès à l'information et au savoir pour promouvoir le développement*, afin de permettre à des bibliothécaires de pays africains et à d'autres professionnels de l'information d'élaborer et d'adopter d'un commun accord un cadre d'action pour la mise en œuvre en Afrique des recommandations du Sommet de Tunis.

58. Les activités de renforcement des capacités demeurent essentielles pour la CEA dans sa mission de sensibilisation à l'importance des TIC et à leur utilisation au service du développement socioéconomique. Grâce aux activités du Centre des technologies de l'information pour l'Afrique (CTIA), centre d'exposition et d'apprentissage axés sur les TIC au sein de la CEA, un grand nombre de personnes provenant d'institutions gouvernementales, de parlements nationaux, d'institutions universitaires et de recherche et d'ONG de la région ont bénéficié d'une formation sur les TIC et leurs applications. Depuis août 2005, la CEA forme 100 agents des douanes éthiopiens au développement d'applications et à la gestion de réseaux. L'Académie africaine d'enseignement virtuel (AVLAC) dote le Centre de moyens accrus pour faire face aux besoins d'enseignement et pour assurer la formation en ligne des décideurs en matière de renforcement des capacités, tandis que dans le cadre de l'initiative CEA-IDEP, lancée en septembre 2005, il est mis au point une formation en ligne à leur intention dans le domaine du développement et de la planification économiques au bénéfice des décideurs. D'autres formations en ligne existent sur la cybergouvernance (Voir: <http://www.une-ca.org/itca/vlac>). Des ateliers organisés à l'inten-

tion de parlementaires de la Gambie et du Niger (en juin 2005) ont permis de créer des réseaux de parlementaires pour les TIC au service du développement et un comité parlementaire permanent pour les TIC au Niger. Des ateliers similaires ont été organisés au Swaziland en mars 2006 et les parlements kenyans, et ougandais et le Forum parlementaire de la SADC ont également décidé qu'on en organise pour les aider à renforcer la capacité de leur personnel parlementaire et des parlementaires eux-mêmes à utiliser les TIC. Il sera donné suite à ces demandes dans le courant de 2006.

59. Au cours de l'année, la CEA a continué de se servir d'un certain nombre de mécanismes de partenariat bilatéraux et multilatéraux pour mener ses activités. Elle continue d'assurer le secrétariat du *Partenariat pour les technologies de l'information et des communications en Afrique*, groupe informel de partenaires qui s'emploient à mobiliser les ressources et les compétences nécessaires pour bâtir la société de l'information en Afrique. La CEA sert par ailleurs de centre de coordination régional pour l'Alliance mondiale pour le savoir et contribue grandement à faire participer les parties prenantes africaines aux activités de l'Alliance concernant la mobilisation des ressources, la réduction de la pauvreté et l'accès au savoir et à l'éducation. Elle participe aussi de manière active au travail du *Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement*, initiative mondiale réunissant l'UIT, l'OCDE, la CNUCED, l'Institut de statistique de l'UNESCO, la CEA, la CEPALC, la CESAP, la CESAO, le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications de l'ONU et la Banque mondiale, afin de définir et de recueillir un ensemble d'indicateurs communs sur les TIC qui permettent aux pays de produire des statistiques relatives à la société de l'information.

60. Les partenariats bilatéraux ont également continué de se renforcer au cours de l'année. Ainsi, la CEA a intensifié sa coopération avec la Finlande sur la formulation et la mise en œuvre de politiques, la réglementation des télécommunications et la recherche et l'innovation. Elle a également renforcé sa coopération

avec le Gouvernement canadien sur le projet de Réseau mondial de ressources en cyberpolitiques (*ePol-NET*), dont la CEA est l'antenne régionale africaine chargée de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques. D'autres appuis bilatéraux ont porté par exemple sur la vulgarisation et la création de partenariats pour la société de l'information [Direction du développement et de la coopération (Suisse) et Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération technique)], ou encore sur les politiques d'information foncière et d'autres initiatives dans le domaine de l'information géographique (gouvernements canadien et coréen). En outre, dans le cadre de l'équipe spéciale pour l'interopérabilité du Groupe de travail des Nations Unies sur l'information géographique, la CEA collabore avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) à l'expérimentation d'une plate-forme novatrice d'interopérabilité des données spatiales.

Promouvoir le commerce et l'intégration régionale

61. Le programme sous-régional a pour objectif général d'accélérer l'insertion effective de l'Afrique dans l'économie mondiale et de renforcer le processus d'intégration régionale du continent, en encourageant le commerce intra-régional et international, ainsi que l'intégration physique, en particulier dans le secteur des transports.

62. On peut grouper les activités menées pour atteindre cet objectif en trois grands domaines: la promotion du commerce et les négociations commerciales multilatérales; la facilitation et le renforcement de l'intégration économique régionale et, enfin, le développement de l'infrastructure de transport. Les actions menées dans chacun de ces domaines ont bénéficié de l'appui accru accordé aux communautés économiques régionales (CER), sur la base desquelles sera édié la Communauté économique africaine.

63. S'agissant de la promotion du commerce et des négociations commerciales multilatéra-

les, les deux processus clés en cours sont les négociations menées dans le cadre l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les accords de partenariats économique (APE) entre l'Union européenne et les pays africains. Au cours de la période considérée, ces derniers ont participé aux préparatifs de la sixième réunion ministérielle de l'OMC qui a eu lieu à Hong Kong en décembre. En collaboration étroite avec d'autres partenaires, la CEA les a aidés dans leurs préparatifs. C'est ainsi que, conjointement avec l'Union africaine (UA), elle a organisé à Arusha (Tanzanie) une réunion des ministres africains du commerce pour aider ceux-ci à arrêter et à harmoniser leur position de négociation. Elle y a présenté des exposés techniques, en s'appuyant sur des recherches et des analyses de politiques détaillées qu'elle avait entreprises. Des représentants de la Commission ont par ailleurs participé à la réunion ministérielle de Hong Kong, où ils ont rencontré quotidiennement le groupe de négociateurs africains pour analyser les faits nouveaux et proposer des stratégies de négociation.

64. Bien que la Réunion ministérielle de Hong Kong n'ait pas abouti à un accord, sur les questions clés, les pays africains ont néanmoins réussi à défendre leur position, notamment sur la question fondamentale de l'agriculture, puisqu'il a été convenu de supprimer diverses formes de subventions agricoles d'ici à 2013. Comme de nombreuses décisions ont été renvoyées aux négociateurs à Genève, la CEA apporte un soutien permanent au Groupe de négociateurs africains à Genève. Également en collaboration avec l'UA, la CEA a organisé après la conférence ministérielle de Hong Kong une réunion de réflexion à l'intention des négociateurs africains à Genève pour analyser les documents issus de cette conférence et arrêter des stratégies pour les négociations futures. Elle continue de suivre les négociations et aide quotidiennement les pays africains en leur prodiguant conseils et assistance techniques sur la façon de faire des propositions dans les négociations.

65. Les négociations sur les accords de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP

étant entrées dans une nouvelle phase décisive en 2005, la CEA a renforcé son appui aux États membres pour les aider à mettre au point une stratégie de négociation cohérente. Bien que l'on s'attende à ce que les APE apportent des avantages considérables aux pays ACP, leur mise en application pose aussi d'énormes problèmes : il faudra notamment remédier à la perte prévue de recettes fiscales, faire face à la concurrence accrue qui devrait résulter de l'application de la réciprocité, déterminer les avantages nets découlant des APE, surtout pour les PMA et, enfin, renforcer les capacités de négociation limitées de la plupart des pays africains.

66. Pour s'attaquer à ces problèmes, la CEA a entrepris une étude exhaustive sur l'impact des APE sur la base de laquelle l'Afrique pourra élaborer une stratégie efficace de négociation avec l'Union européenne. Au cours de la période considérée, elle a organisé trois réunions sous-régionales d'experts (en Afrique de l'Ouest, en Afrique de l'Est et en Afrique australe) pour examiner les principaux enjeux des négociations en cours et les incidences possibles des APE sur les différentes économies sous-régionales. Elle a présenté les conclusions de ses études techniques, qui mettent au jour les conséquences possibles de la conclusion d'un APE tel que celui proposé par l'UA et fait des recommandations sur la façon dont l'Afrique devrait réagir à cette proposition.

67. Les réunions sous-régionales ont été suivies par une réunion régionale qui a donné lieu à un échange de données d'expérience entre les diverses régions et permis de se mettre d'accord sur la poursuite des travaux concernant les APE. Cette réunion a notamment demandé à la CEA d'examiner comment les pays africains pourraient remédier à certaines des conséquences probables d'un APE avec l'UE. Comme suite à cette demande, la CEA a réalisé des études dans des pays africains ayant conclu des accords de libre échange avec l'UE (à savoir l'Égypte, le Maroc, l'Afrique du Sud et la Tunisie) et en a tiré des enseignements à l'intention des autres pays du continent. En outre, elle mène actuellement des études sur les incidences probables

des APE dans différents pays. À ce jour, de telles études ont été effectuées sur l'Éthiopie, Djibouti, le Gabon, le Mali, le Rwanda, le Sénégal et les Seychelles. Toutes ces études sont effectuées en coopération avec les gouvernements et les établissements de recherche nationaux afin de permettre à ceux-ci d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires pour conduire d'autres études dans l'avenir.

68. Le travail de la CEA visant à doter durablement les pays africains des capacités commerciales a encore monté en puissance grâce aux activités menées par le Centre africain d'étude des politiques commerciales créé en 2004 avec l'appui du gouvernement canadien pour renforcer la capacité de la CEA à traiter des questions liées au commerce. Durant la période considérée, le Centre a continué de s'acquitter de son mandat, qui est de fournir des services consultatifs et de formation aux pays africains sur les questions commerciales. Il publie régulièrement des travaux d'analyse et de recherche pour aider les États membres à mettre au point leurs positions de négociation. En février 2006, il a organisé, au profit des ambassades africaines à Addis-Abeba, un atelier de formation sur les négociations commerciales internationales, qui a permis d'informer celles-ci et, à travers elles, les États membres, des détails des négociations commerciales en cours à Genève et du rôle que la CEA continue d'y jouer. Ce séminaire d'information revêt une grande importance pour la CEA, dans la mesure où le commerce n'est pas l'apanage des seuls ministres du commerce mais s'inscrit dans un objectif plus large d'intégration du commerce dans les plans de développement nationaux. Le Centre mène par ailleurs une étude approfondie sur le recentrage du commerce, dont les résultats seront publiés en juin de cette année.

69. Pendant la période considérée la CEA a, en collaboration avec l'Union africaine, achevé la deuxième édition de sa publication phare intitulée « *État de l'intégration régionale en Afrique* ». L'une des principales recommandations de la première édition publiée en 2004, était que les pays africains devraient rationaliser le cadre institutionnel en vue de la création de la Com-

munauté économique africaine. C'est pourquoi la question de la rationalisation des communautés économiques régionales (CER) constitue le thème de la deuxième édition. Comme l'Union africaine a assigné un rôle essentiel aux CER dans la mise en place de la Communauté économique africaine, cette deuxième édition indique comment rationaliser ces communautés et de les rendre plus efficaces. Dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, des représentants de la CEA se sont rendus dans toutes les CER africaines et dans plusieurs États membres. Celui-ci sera lancé lors du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine qui se tiendra à Banjul (Gambie) en juillet 2006 et sera consacré aux questions de rationalisation. Le rapport traite de la question ancienne de la prolifération des CER et du chevauchement de leurs mandats et de leur composition, ainsi que des obstacles qui en résultent pour l'intégration de l'Afrique, et présente plusieurs options qui s'offrent aux dirigeants africains pour rationaliser et renforcer les CER.

70. L'insuffisance des infrastructures de transport constitue le principal obstacle à l'intégration effective de l'Afrique. Les travaux de la CEA sur la facilitation du commerce, montrent à quel point l'insuffisance des infrastructures et les obstacles non physiques au transport augmentent le coût des transactions et aggravent les contraintes pesant sur l'offre. C'est pourquoi les activités de la CEA dans le domaine du développement des infrastructures ont pour objectif important, d'une part, d'aider à mettre en place, un système de transport et de communication efficace, intégré et peu coûteux pour assurer l'intégration physique de l'Afrique et, d'autre part, de faciliter le trafic national et international.

71. La CEA participe au Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne (SSATP), aux côtés de la Banque mondiale, de 33 pays africains et des CER. En 2005, le Programme a publié un rapport intitulé *Transport and the Millennium Development Goals* (Les transports et les Objectifs du Millénaire pour le développement), qui définit des objectifs en matière

de transport et des indicateurs correspondants pour contribuer à la réalisation des OMD. Ces objectifs et indicateurs ont été ensuite adoptés sous forme de déclaration par les ministres africains des transports et des infrastructures.

72. Dans le domaine de facilitation du transport aérien, les ministres africains chargés de ce dossier ont adopté une résolution sur l'application de la Décision de Yamoussoukro relative à la libéralisation du transport aérien en Afrique. La CEA organise, conjointement avec l'UA et la Banque africaine de développement, une réunion de haut niveau à l'intention des compagnies aériennes africaines, dans le cadre d'une démarche visant à aider les pays africains à mettre en œuvre la Décision de Yamoussoukro, adoptée en 2000. La CEA aide également la Communauté d'Afrique de l'Est et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) à élaborer une telle réglementation régissant la concurrence entre les compagnies aériennes, l'absence d'une telle réglementation étant l'un des facteurs qui retardent l'application de la Décision de Yamoussoukro.

73. Dans le cadre du Programme de transport pour l'Afrique subsaharienne, la CEA a contribué à organiser à Bamako, en novembre 2005, la réunion des ministres africains des transports, à laquelle ont participé plus de 200 personnes, dont 18 ministres des transports et des infrastructures de pays subsahariens. Les ministres ont adopté une déclaration dans laquelle ils se sont engagés à intégrer dans leur législation nationale les dispositions des traités relatifs aux couloirs régionaux et des conventions internationales pertinentes sur le transport et, à éliminer tous les obstacles non physiques au transport. La prise en compte de l'égalité des sexes dans le développement des transports a également constitué un résultat important de cette réunion. À cet égard, il a notamment été recommandé d'organiser en réseau les femmes travaillant dans le secteur des transports et de renforcer leurs capacités.

74. La CEA mène également une étude sur l'état des transports en Afrique, dont les conclu-

sions alimenteront un colloque sur le *Financement du développement de l'infrastructure de transport en Afrique*, qu'elle organisera à Ouagadougou en mai 2006 conjointement avec la BAfD. La CEA prépare en outre le quatrième Congrès africain sur la sécurité routière, qu'elle organisera en 2007, et la première Semaine mondiale des Nations Unies sur la sécurité routière, également prévue pour 2007.

Améliorer la condition de la femme

75. Le sous-programme a pour objectif général d'intégrer la promotion de la femme dans les politiques, les programmes et les structures de développement des États membres de la CEA, afin d'assurer la parité dans la distribution des ressources et d'associer les femmes aux décisions stratégiques touchant le développement économique et social.

76. Les activités menées durant la période considérée pour atteindre cet objectif ont consisté à : i) améliorer et rendre opérationnels les divers outils et instruments élaborés au cours du précédent exercice biennal pour assurer la promotion de la femme et suivre les progrès réalisés vers l'égalité entre les sexes. Parmi ces outils figurent l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA), et le guide sur les Statistiques et le modèle de micro simulation sexospécifique; ii) promouvoir la mise en oeuvre des *Résultats et perspectives* de la septième Conférence régionale africaine sur les femmes tenue en octobre 2004 (Beijing+10), pour assurer l'exécution de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing et, enfin, iii) renforcer la capacité des divisions de la CEA et des bureaux sous-régionaux à prendre en considération la situation des femmes dans les activités et produits de la Commission.

77. Au cours de la période considérée, le secrétariat a achevé d'élaborer les outils et instruments suivants de promotion de l'égalité entre les sexes : *Easy Reference Guidebook on Main-*

streaming Unpaid work and Household Production in National statistics (Guide pratique pour la prise en compte du travail non rémunéré et de la production des ménages dans les statistiques nationales), *le modèle macroéconomique sexospécifique* et *l'Indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique*. Il a aussi aidé les États membres à exécuter leurs plans d'action.

78. Durant la période couverte par le rapport, six ateliers sous-régionaux ont été organisés à l'intention des statisticiens, des agents de planification et des spécialistes de la condition féminine pour sensibiliser les États membres à l'importance de la fourniture de soins non rémunérée et de la production des ménages, dans les économies africaines et à ses incidences sur le processus décisionnels. Il s'agissait essentiellement d'aider les États membres à appliquer efficacement le Guide pratique et à renforcer ainsi leur capacité à utiliser les concepts, outils et méthodes permettant d'incorporer les données sur le travail non rémunéré et la production des ménages dans les statistiques, les politiques et les budgets nationaux. Au total, 123 participants venant de 39 pays ont été formés aux méthodes d'intégration du travail non rémunéré dans les instruments nationaux de planification.

79. Conscients à présent de l'importance de reconnaître et de valoriser le travail non rémunéré et la production des ménages ainsi que des mesures que cela appelle de la part des pouvoirs publics, les États membres ont élaboré des plans d'action et demandé à la CEA de les aider davantage à mettre en oeuvre le Guide pratique à l'échelon national. Il ressort de la plupart des évaluations de fin d'atelier que les participants ont mieux compris l'impact des questions d'égalité des sexes sur les politiques économiques et la nécessité d'utiliser les données ventilées par sexe pour l'élaboration de ces politiques. Il est prévu de fournir un appui au niveau national pour l'utilisation de ces outils et de guider les politiques économiques et sociales.

80. Comme complément au Guide pratique, la CEA a également pris des mesures visant à intensifier le recours aux enquêtes sur les bud-

gets-temps pour mesurer le travail non rémunéré des femmes et l'intégrer dans les instruments nationaux de planification, afin de lutter contre la pauvreté. Au cours de l'année, elle a entrepris de lancer une nouvelle série d'enquêtes sur les budgets-temps dans six pays (Cameroun, Djibouti, Ghana, Maroc, Ouganda et Zambie) en vue de produire en temps utile de nouvelles statistiques ventilées par sexe plus exactes concernant la réalisation des OMD.

81. La CEA a également continué d'enrichir et d'affiner le modèle macroéconomique sexospécifique pour mesurer l'impact des politiques de lutte contre la pauvreté et évaluer la mise en œuvre des OMD dans les pays africains. Le modèle représente un nouveau progrès qui a été fait pour que les processus nationaux de planification et d'évaluation tiennent davantage compte des questions d'égalité entre les sexes. Ce modèle a été expérimenté en Afrique du Sud pour mesurer l'impact de la libéralisation du commerce en cours dans ce pays. Les simulations de politiques économiques en Afrique du Sud ont montré que des bouleversements politiques comme la libéralisation commerciale n'avaient pas le même impact sur les hommes et sur les femmes, s'agissant du travail rémunéré, de la fourniture de soins non rémunérée, des salaires, des revenus ou du bien-être. Les premières simulations ont également montré que pour permettre aux femmes d'économiser du temps ou d'utiliser leur budget-temps de façon plus productive, le gouvernement devrait envisager des mesures complémentaires visant à leur donner l'accès à l'éducation, à la propriété foncière, au financement, à l'information et aux techniques. Le Trésor public sud-africain a approuvé l'utilisation du modèle pour l'élaboration des politiques économiques d'ensemble et envisage de procéder à d'autres évaluations en appliquant le modèle à différentes variables politiques prioritaires pour le pays. L'application du modèle est déjà en cours à Djibouti, où les enquêtes sur les budgets-temps ont également commencé.

82. Afin de remédier à l'absence de mécanisme approprié pour mesurer les progrès

accomplis en ce qui concerne l'équité entre les sexes et la promotion de la femme, la CEA a mis au point l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) qui donne à la fois une évaluation quantitative des inégalités sociales, économiques et politiques entre les sexes et une évaluation qualitative de la mesure dans laquelle les États membres ont appliqué effectivement les conventions régionales et internationales relatives à l'égalité des sexes et aux droits de la femme qu'ils ont ratifiées. L'IDISA, qui a été approuvé par la septième Conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing +10), est considéré par les décideurs africains comme un outil permettant de simplifier l'établissement des rapports sur les diverses conventions et protocoles régionaux et internationaux relatifs à l'égalité entre les sexes et aux droits de la femme.

83. En 2005 ont été publiés les résultats des études pilotes sur l'IDISA conduites dans 12 pays (Afrique du Sud, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Ghana, Madagascar, Mozambique, Ouganda, Tanzanie et Tunisie). Ces pays ont collecté des données sociales, économiques et politiques ventilées par sexe et rendu compte des progrès qu'ils ont accomplis dans la réduction des disparités entre les sexes et la promotion de la femme. Les études de terrain relatives à l'IDISA ont montré que le secteur social a connu des changements cruciaux en ce qui concerne la réduction des disparités entre les sexes. Ainsi, dans le secteur de l'éducation, des progrès considérables ont été accomplis en matière de scolarisation primaire et secondaire. Sur les 12 pays pilotes, trois (Afrique du Sud, Tunisie et Madagascar) ont déjà atteint la parité des sexes dans la scolarisation primaire et secondaire, avec un ratio net de scolarisation filles/garçons supérieur à 1. Quatre pays (Tanzanie, Ouganda, Égypte et Cameroun) sont proches de la parité dans la scolarisation primaire, avec un ratio filles/garçons supérieur à 0,9. En outre, une diminution de l'abandon en cours de scolarité primaire chez les filles a été constatée dans huit des douze pays étudiés, où l'on a relevé par ailleurs un taux d'abandon

plus élevé chez les garçons que chez les filles. Toutefois de grandes disparités subsistent dans l'enseignement supérieur, certains pays (Tunisie et Afrique du Sud) ayant réalisé une parfaite parité entre les deux sexes, alors que dans d'autres (au nombre de cinq), le ratio filles/garçons est resté très faible. Les conclusions des études sur le terrain seront publiées dans le rapport sur les femmes en Afrique (AWR), en cours de finalisation.

84. Au cours de la période considérée, on a renforcé la culture, les mécanismes et les pratiques institutionnels de prise en compte des sexes dans les activités et produits offerts aux États membres par le sous-programme. Suite à une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités conduite en 2004, six ateliers sur l'égalité entre les sexes ont été organisés à l'intention des fonctionnaires de la catégorie P des divisions techniques et du Bureau de la coordination des politiques et des programmes de la CEA en janvier et février 2006, pour les sensibiliser à l'importance de la prise en compte des sexes dans le travail et les produits de la CEA et à leur impact sur le développement socio-économique de ses États membres.

85. Les capacités du personnel de la CEA en matière de promotion de l'égalité des sexes ont été renforcées grâce aux ateliers organisés à cet effet. Ces ateliers ont également permis aux divisions de mieux s'approprier le processus de prise en compte des sexes dans les produits et services consultatifs que la CEA fournit aux États membres et aux fonctionnaires des divisions de mieux comprendre l'impérieuse nécessité de tenir compte des sexes dans leur travail et d'être mieux à même de répondre au souci d'égalité des sexes dans les produits offerts aux États membres. Chaque division a désigné un coordonnateur pour les questions d'égalité entre les sexes et le Centre africain pour le genre et le développement a nommé des coordonnateurs auprès des divisions pour leur apporter un appui systématique en ce qui concerne ces questions.

Appui aux activités sous-régionales de développement

86. Les activités de ce sous-programme ont été mises en œuvre par les cinq bureaux sous-régionaux de la CEA situés à Kigali (Afrique de l'Est) Lusaka (Afrique australe), Niamey (Afrique de l'Ouest), Rabat (Afrique du Nord) et Yaoundé (Afrique centrale). Ces activités ont principalement eu pour objet de promouvoir l'harmonisation des politiques nationales d'appui aux efforts d'intégration, de consolider les communautés économiques régionales (CER) dans le cadre de l'Union africaine et de faciliter la réalisation des objectifs que le NEPAD a fixés pour les sous régions.

87. En apportant une dimension sous-régionale aux activités d'analyse de la CEA visant à appuyer l'élaboration des stratégies et politiques de développement et à la mise en œuvre des initiatives convenues au plan régional et mondial, les bureaux sous-régionaux font fonction non seulement d'antennes opérationnelles de la Commission, mais aussi de facilitateurs de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales et de centres de dialogue de haut niveau, grâce à des ateliers et à des activités de formation, de collecte de données et de mise en commun des connaissances visant à accroître le rayon d'action de la CEA. En outre, les bureaux sous-régionaux collaborent avec d'autres organismes des Nations Unies dans leurs sous-régions respectives à la mise en œuvre des activités opérationnelles au niveau national, dans le cadre du réseau de coordonnateurs résidents des Nations Unies, du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

88. L'une des priorités majeures des bureaux sous-régionaux durant la période considérée a consisté à aider les États membres et les CER à traduire les priorités et objectifs du NEPAD en projets et programmes concrets aux niveaux

national et sous-régional, notamment dans les domaines du commerce, des infrastructures, du renforcement des capacités humaines, de la promotion de la femme, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement. Les principales réalisations de chaque bureau sous-régional pendant la période considérée sont présentées ci-après.

Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord

89. Durant la période considérée, le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique du Nord a axé son appui aux États membres et à leurs organisations intergouvernementales sur l'évaluation des performances et de la compétitivité économiques de la sous région au sein de l'économie mondiale, les progrès accomplis dans les domaines de l'eau et de l'environnement et, la consolidation de l'intégration régionale.

90. À la demande de la vingtième réunion de son Comité intergouvernemental d'experts tenu en avril 2005 à Tanger (Maroc), le Bureau a organisé une table ronde sur *l'évolution des structures économiques de l'Afrique du Nord*. Les participants à cette rencontre ont examiné sept études de pays, tiré des conclusions et fait des recommandations sur la méthodologie, les bases de données statistiques et les possibilités sectorielles pour continuer à diversifier l'économie et renforcer l'intégration régionale. Ils ont invité les États membres à privilégier l'économie du savoir dans leur approche stratégique du développement, notamment en utilisant de façon plus intensive les technologies de l'information et de la communication et en améliorant et adaptant leurs systèmes éducatifs. Les experts ont également souligné l'importance des questions transectorielles telles que la gouvernance, l'égalité des sexes, les TIC et les ressources humaines.

91. Le Bureau a aussi organisé une réunion spéciale d'experts sur *l'élaboration de codes et l'application de normes concernant la gouvernance d'entreprise*. Les participants à cette réunion, te-

nue du 5 au 7 décembre 2005 à Rabat, se sont particulièrement intéressés à l'harmonisation des codes et des normes. Ils ont relevé les principaux obstacles au respect des principes de la gouvernance d'entreprise, fait des recommandations et proposé un plan d'action comprenant des activités destinées à renforcer la gouvernance d'entreprise dans la sous région.

92. Pour évaluer les progrès accomplis dans le secteur de l'eau et de l'environnement, le Bureau a organisé le 7 avril, au Caire, conjointement avec le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies, une réunion regroupant une quarantaine d'experts de la région, qui ont examiné les projets de rapport nationaux et régionaux sur la mise en valeur de l'eau, établis dans le cadre du programme de travail du Bureau pour l'exercice biennal 2004-2005. Les rapports ont été ensuite finalisés et produits en tant que publications majeures du Bureau. Ces publications permettront de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Vision africaine de l'eau en 2025 et serviront de base aux décideurs pour la gestion des ressources en eau.

93. Comme suite à ces publications, le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a organisé, du 21 au 23 février 2006 à Tunis, un séminaire de trois jours sur les dimensions régionales de la gestion de l'eau et de l'environnement et leur impact sur les objectifs de développement des pays d'Afrique du Nord. Organisé conjointement avec le Groupe Eau-Afrique des Nations Unies et l'Observatoire du Sahara et du Sahel, ce séminaire a rassemblé une cinquantaine d'experts, de praticiens et de décideurs de haut niveau dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de la télédétection, représentant les États membres, des organisations régionales et internationales, des établissements universitaires et la société civile. Les participants ont adopté les éléments d'un plan d'action régional sur « l'eau, l'environnement et le développement, qu'ils sont actuellement en train de finaliser. Les problèmes relevés et les recommandations faites dans le plan d'action final devraient guider l'ensemble des parties prenantes dans leurs efforts visant à mettre en oeuvre des politiques et

programmes nationaux et régionaux rationnels qui permettent d'assurer une gestion durable de l'eau et de l'environnement.

94. Le suivi des progrès en matière d'intégration sous-régionale a été entravé par plusieurs facteurs, notamment les carences institutionnelles, le manque d'indicateurs sous-régionaux sur l'intégration et la faiblesse des réseaux unissant les parties prenantes. Partant de ce constat, les participants à la réunion, de 2005 du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional sont convenus que le Bureau devrait créer un Observatoire de l'intégration régionale en Afrique du Nord, dont le principal objectif serait de constituer un réseau de connaissances qui permette de suivre, pour les renforcer, les processus d'intégration régionale. L'Observatoire rassemblera, analysera, mettra en forme et diffusera des données sur l'intégration régionale. L'avant projet d'observatoire a été présenté à la vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau, tenue du 4 au 6 avril 2006 à Rabat.

95. Dans le contexte du NEPAD, le Bureau a participé à deux missions de soutien à l'Algérie, comme suite à l'adhésion de ce pays au Mécanisme d'évaluation intra-africaine. La première mission, effectuée en juillet 2005 dans le cadre du processus d'auto-évaluation, a permis de mener d'intenses consultations avec le Gouvernement, les partis politiques, les membres du parlement et les représentants d'organisations de la société civile. Des mécanismes de coordination ont été mis en place et un programme de travail pour l'établissement du rapport national d'auto-évaluation et du plan d'action a été adopté. La deuxième mission a contribué au renforcement du processus en établissant entre l'exécutif et les membres de la Commission nationale d'évaluation un dialogue sur les politiques, les programmes et les projets que les divers ministères mettent en œuvre actuellement dans le cadre de l'exécution du programme d'investissement à moyen terme pour les périodes 2001 à 2004 et 2005 à 2009. On compte que la Commission nationale d'évaluation alignera ces politiques, programmes et projets sur le plan d'action en cours d'élaboration.

96. Le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord a engagé un certain nombre d'actions pour mieux contribuer au développement économique et social de ses États membres et de leurs organisations intergouvernementales et pour améliorer sa visibilité en tant que partenaire stratégique dans la sous région, eu égard en particulier à la récente rencontre avec le Secrétaire général de l'UMA, qui a décidé de donner une nouvelle impulsion à la coopération avec la CEA. Le transfert du Bureau de Tanger à Rabat, rendu possible par le Gouvernement marocain au cours du dernier trimestre de 2005, renforcera incontestablement la synergie avec les gouvernements des pays d'Afrique du Nord, l'UMA, le système des Nations Unies et les autres organisations partenaires.

Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest

97. Au cours de la période examinée, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest s'est employé à achever les activités prévues pour la période biennale 2004-2005 et à préparer l'exécution des principales activités de son budget-programme approuvé pour la période biennale 2006-2007. L'accent a été mis sur la coopération technique avec les États membres et les principales communautés économiques régionales (CER) de la sous-région. Les activités du Bureau sous-régional entraient dans quatre catégories: i) les initiatives et programmes en vue de réaliser les OMD et de mettre en œuvre le NEPAD; ii) le plaidoyer pour la consolidation de la paix; iii) le renforcement des capacités opérationnelles du secrétariat de la CEDEAO et de la Commission de l'UMEOA; iv) la fourniture de services consultatifs aux autres organisations intergouvernementales (OIG), notamment à l'Autorité du bassin du Niger, à l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et au Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS).

98. Les principales activités menées par le Bureau sous-régional donnent suite, sous forme de plaidoyer, au Plan d'action de l'Union afri-

caine en vue de la réduction de la pauvreté par la création d'emplois (2004). C'est pourquoi la partie thématique du rapport de 2005 sur les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest a porté sur l'évaluation de la situation de l'emploi et formulé des recommandations audacieuses sur la promotion d'une bourgeoisie dynamique en tant que stratégie de consolidation du processus démocratique et de la paix. Dans le même esprit, le rapport de 2006 a porté sur la création d'emplois décents et préconisé de faciliter la transition des entreprises du secteur informel vers le secteur structuré de l'économie. Les deux réunions de groupe spécial d'experts tenues au cours de la période considérée ont été consacrées aux incidences économiques des conflits dans la sous-région et à la création d'un cadre macroéconomique favorable à la création d'emplois.

99. Pour atteindre l'objectif consistant à renforcer les capacités du secrétariat de la CEDEAO, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest est resté un partenaire important du secrétariat de la CEDEAO, de la Commission de l'UEMOA, ainsi que d'un certain nombre d'organismes de développement internationaux et régionaux qui œuvrent en faveur de l'intégration économique de l'Afrique. Ses activités ont porté sur un certain nombre de questions institutionnelles qui compromettaient les progrès vers l'intégration économique de la sous-région, notamment : i) le renforcement des capacités institutionnelles en matière de conceptualisation, de planification et de gestion des programmes d'intégration économique, l'accent étant mis en particulier sur la mise en place de l'infrastructure sous-régionale ; ii) la facilitation de la concertation sur, notamment, l'harmonisation et la convergence des politiques macroéconomiques, la libéralisation des échanges, les accords de partenariat économique et la coopération monétaire ; iii) la promotion des meilleures pratiques dans des domaines intersectoriels tels que les TIC, la problématique hommes-femmes et la préservation de l'environnement ; iv) la consolidation de la paix et la reconstruction à l'issue des conflits ; v) la promotion de la bonne gouvernance et des investis-

sements. Le Bureau sous-régional a également poursuivi son assistance concernant la relance de la coopération économique dans le cadre de l'Union du fleuve Mano en renforçant le secrétariat de cette dernière.

100. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a également renforcé ses capacités de diffusion et, partant, amélioré sensiblement la communication avec ses principaux partenaires de la sous-région, notamment la CEDEAO, l'UEMOA, la CEN-SAD, les universités et les institutions de recherche, les départements ministériels, les organisations de la société civile et les organisations du secteur privé. Le succès de l'atelier consacré à la *Gouvernance d'entreprise* et du *Forum sur l'investissement en Afrique de l'Ouest*, tenus tous deux à Bamako (Mali) en février 2006 a montré l'efficacité des accords de partenariat entre le Bureau sous-régional et les principaux acteurs de développement de la sous-région.

101. Participant activement aux travaux de l'Équipe de pays des Nations Unies au Niger dans le cadre du système de coordonnateurs résidents des Nations Unies, le Bureau sous-régional a entrepris un certain nombre d'activités conjointes. Ainsi, en vue d'aider son pays hôte, le Niger, à mettre en œuvre sa stratégie de réduction de la pauvreté, il a entrepris, en partenariat avec le PNUD, d'élaborer une méthodologie peu coûteuse d'évaluation et de suivi de l'incidence de la pauvreté, fondée sur l'accès aux besoins essentiels, et d'effectuer l'enquête sur le terrain au Niger pour valider la méthodologie. Il a aussi participé activement à l'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement de l'Afrique au Niger et, en tant que principal donateur, au programme conjoint des Nations Unies sur l'intégration des femmes dans ce pays.

102. La récurrence des crises humanitaires dans la sous-région, provoquées par la sécheresse, les conflits et éventuellement par la grippe aviaire, représente un défi majeur auquel il faudra accorder une attention particulière pendant la période biennale. Le Bureau accorde, à cet

égard, une attention particulière aux incidences sous-régionales de ces problèmes.

Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale

103. Au cours de la période considérée, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a mis l'accent, dans ses interventions, sur la mise en œuvre du NEPAD dans la sous-région, sur la facilitation de l'exécution des programmes sous-régionaux d'intégration et de coopération et sur l'intensification de la coopération avec les États membres, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Ces activités s'ajoutent à l'étude des conditions économiques et sociales en Afrique centrale. Le Bureau, a en outre participé aux activités du Système de coordination des Nations Unies pour renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et le Cameroun, le pays hôte.

104. Dans le cadre du NEPAD, les institutions sous-régionales et le Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale ont été chargés de superviser la mise en œuvre du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale, approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en janvier 2004. Donnant suite à la recommandation du Comité sous-régional du NEPAD pour l'Afrique centrale qui avait préconisé lors de sa réunion de mars 2005 à Libreville, de convoquer une réunion de hiérarchisation des projets du Plan directeur consensuel, le Bureau sous-régional, en collaboration avec la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC) et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) a organisé une réunion ministérielle, à Libreville en octobre 2005, précédée d'une réunion d'experts. Pour mettre en œuvre le plan qui en a résulté et mobiliser des ressources financières, une mission de sensibilisation à l'intention des organismes donateurs a été organisée en janvier 2006. Elle a été suivie en février 2006 de missions d'une équipe conjointe CEEAC/CE-

MAC/BDEAC/BSR-AC auprès de la BAfD, à Tunis, de l'UE à Bruxelles et du bureau de la Banque mondiale à Yaoundé.

105. Toujours à l'appui de l'exécution du Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a organisé une réunion de groupe spécial d'experts sur le programme régional en matière d'infrastructure et la facilitation de couloirs de transit. La réunion, qui s'est tenue les 17 et 18 mars 2006 à Yaoundé, a regroupé 40 experts de la sous-région et d'ailleurs, notamment d'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Rwanda. Elle a recommandé la fusion des diverses initiatives de facilitation en un seul programme de facilitation des transports pour la sous-région et préconisé la création d'un comité de suivi chargé de coordonner l'élaboration de ce programme avec le concours du Bureau sous-régional en Afrique centrale.

106. Pour appuyer l'intégration régionale, la coopération en général et les communautés économiques régionales, en particulier, le Bureau sous-régional a aidé la CEEAC et la CEMAC à améliorer leur efficacité, en particulier en les encourageant à harmoniser plusieurs programmes et activités sectoriels concurrents. À cet égard, il a élaboré un cadre consultatif pour les deux CER, dans un mémorandum d'accord imposant une obligation de résultat, qui a été adopté et signé par les deux parties et étendu au Bureau sous-régional. Le mémorandum d'accord indique clairement que le Bureau sous-régional apporte son concours au renforcement de la coordination dans l'application des décisions de la CEEAC et de la CEMAC à l'échelon national et recense les domaines de coopération prioritaires. Le Bureau sous-régional a également organisé le 13 octobre 2005 à Libreville une réunion de coordination et d'harmonisation des programmes qui a débouché sur l'adoption d'un mécanisme de coopération entre les différentes parties prenantes concernées par l'harmonisation de certains programmes sectoriels. Il aide actuellement les deux CER à élaborer un cadre de

coopération dans le domaine des TIC pour le développement, qui est prioritaire.

107. Toujours dans le cadre de son appui à l'intégration et à la coopération régionales, le Bureau sous-régional a organisé un Forum sur l'investissement en Afrique centrale. Ce forum a préconisé de créer un mécanisme sous-régional de garantie des investissements, et des instruments de mobilisation de l'épargne locale ainsi que d'adopter des mesures pour aider les investisseurs. Le climat de l'investissement en Afrique centrale a déjà été étudié pour souligner la nécessité de créer un mécanisme de garantie.

108. Pour renforcer la coopération avec les États membres, en particulier dans le domaine de la formation des capacités, le Bureau sous-régional a organisé trois ateliers consacrés à des travaux de recherche effectués par les experts du Siège de la CEA : i) un stage de formation au *Guide de l'utilisateur* consacré à la prise en compte de la contribution des femmes dans les comptes et les budgets nationaux, qui s'est tenu à Douala (Cameroun) en décembre 2005 et avait pour objet de renforcer les capacités des États membres et d'élaborer des données ventilées par sexe ; ii) un atelier sur la gouvernance des institutions de microfinancement qui s'est également tenu à Douala, en janvier 2006, pour renforcer surtout les capacités des organisations de la société civile de la région ; iii) un atelier du projet Scan-TIC qui s'est tenu le 5 janvier 2006 à Yaoundé pour aider le Gouvernement camerounais à former le personnel chargé de recueillir les données sur les TIC.

109. Le Bureau sous-régional a fourni une assistance technique directement à quelques pays de la sous-région. Il a aidé, en particulier, le Congo à entreprendre son examen par les pairs (dans le cadre du NEPAD) en envoyant une mission consultative pour aider l'équipe chargée de l'évaluation. Une autre mission consultative a permis de renforcer les capacités du Ministère des affaires sociales en matière d'élaboration de projets de réduction de la pauvreté à l'intention de groupes particuliers. Le Bureau sous-régional achève actuellement une étude sur les coûts

et avantages de l'intégration régionale pour le Congo. Au cours de la période examinée, il a accueilli dans le cadre de son programme de stage quatre étudiants des universités camerounaises. Ces stagiaires venaient du Cameroun, de la République démocratique du Congo et du Mali.

Bureau sous-régional en Afrique de l'Est

110. Au cours de la période examinée, les activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est ont été axées sur le processus d'intégration régionale, sur l'appui au NEPAD, sur l'intégration de la problématique hommes-femmes et sur la réduction de la pauvreté. Ces activités intimement liées ont toutes pour objectif final d'assurer le développement socioéconomique durable de la sous-région. Le Bureau sous-régional a également continué à fournir une assistance technique à ses États membres et aux principales communautés économiques régionales en ce qui concerne la convergence des politiques d'intégration régionale, la mise en place de l'infrastructure, le développement des échanges et les politiques et programmes de réduction de la pauvreté.

111. Dans le cadre de sa contribution aux efforts de règlement des conflits et de reconstruction à l'issue des conflits dans la sous-région, le Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Est a lancé l'Initiative des Grands Lacs. Cette Initiative, qui s'articule autour de divers domaines thématiques, a été formulée et approuvée par les réseaux sous-régionaux d'experts. Les activités menées dans ce cadre ont permis de fournir des contributions à la Conférence internationale sur les Grands Lacs parrainée par l'ONU et l'UA. Le Bureau sous-régional a élaboré des documents analytiques et un recueil des activités menées au titre des programmes concernant les transports et les communications, les infrastructures énergétiques et hydrauliques, qui ont été présentés à la Conférence.

112. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a étudié les conditions économiques et so-

ciales dans la sous-région et élaboré des rapports sur cette question. Il a produit des études sur les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté, et une analyse de la coopération régionale et des programmes d'appui (financement). Il a également achevé des rapports d'examen sur Beijing+10, élaboré et expérimenté des manuels sur l'intégration des sexes/pécificités dans le processus budgétaire lors d'ateliers spéciaux tenus en coopération avec l'Initiative sur l'intégration des sexes/pécificités dans le processus budgétaire en Afrique de l'Est.

113. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a également fourni des services consultatifs aux CER et présenté des documents techniques à la Conférence internationale sur les Grands Lacs, la Conférence internationale sur le développement de l'infrastructure de transport et de télécommunications dans les PMA, ainsi qu'aux accords de transit concernant le corridor Nord, qui les ont examinés.

114. Le Bureau sous-régional s'est également employé à mieux faire connaître la nécessité d'élaborer des DSRP de la seconde génération axés sur les OMD. Plusieurs programmes de création de corridors, notamment le corridor de l'Afrique australe, ont été mis au point, ainsi que des initiatives de développement des communications telles que ESSAY, la création d'organismes de réglementation et d'instances regroupant de hauts responsables. Des plans de mise en place de l'infrastructure nationale de l'information et de la communication ont été élaborés (Rwanda, Kenya, Tanzanie) et des initiatives concernant les TIC ont été lancées par le COMESA et l'EAC.

115. Des propositions ont été formulées pour lutter contre l'épuisement des sols, promouvoir la gestion des ressources naturelles et un groupe de travail composé d'institutions sous-régionales et régionales (CIRAF, ASARECA, CRAT et RCMRD) a été créé.

116. Des manuels sur l'intégration des sexes/pécificités dans le processus budgétaire ont été achevés et les droits fonciers des femmes sont

maintenant reconnus, par exemple en Éthiopie, au Rwanda et en Érythrée.

Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe

117. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe avait axé, au cours de l'année écoulée, son action sur les grandes priorités régionales du processus d'intégration de la SADC. Dans ce cadre, un certain nombre d'activités ont été entreprises, notamment l'étude sur les conditions économiques et sociales en Afrique australe, qui a permis de dégager les tendances et l'évolution de la situation économique et sociale et d'en tirer des leçons pour l'avenir.

118. Le Bureau sous-régional a continué à accorder la priorité aux questions économiques et sociales. La SADC est une région riche en énergie et qui ne dispose toujours pas de capacités suffisantes pour gérer ses ressources en eau. Le Bureau sous-régional étudie actuellement la question des ressources en eau de leur augmentation ainsi que la législation sur l'eau.

119. Les efforts se sont poursuivis en vue de développer les systèmes de transport des États membres en Afrique australe pour atteindre les objectifs économiques, sociaux et politiques qui sous-tendent la mise en œuvre du NEPAD. Le rôle d'organisme chef de file que joue le Bureau sous-régional dans ce domaine est apprécié et sa contribution à l'élaboration du descriptif de l'étude de faisabilité concernant le Projet du fleuve Shire Zambezi permettra d'exploiter les eaux de cette rivière pour assurer un transport entre le Malawi et le Canal du Mozambique, ce qui se soldera par de multiples avantages pour les pays concernés. On s'attend à ce que ce projet contribue au développement du Malawi, du Mozambique, de la Tanzanie et de la Zambie en intégrant leurs infrastructures. Il doit également réduire les coûts des intrants pour les investissements dans l'agriculture axée vers l'exportation, l'agro-industrie, le tourisme, l'exploitation minière et le développement industriel et promouvoir le commerce transfrontière de biens et

de services entre les pays du COMESA/SADC, renforçant ainsi l'intégration économique régionale. Le descriptif de l'étude a été présenté à la BAfD l'organisme chef de file des projets d'infrastructure du NEPAD, en vue de son financement et de son exécution en tant que projet partenariat public-privé.

120. Les dirigeants de la région sont très conscients des avantages de l'intégration économique et savent que cette dernière exige de coordonner les diverses politiques sectorielles et d'harmoniser les normes, les règles et les instruments juridiques. C'est pourquoi les programmes, plans et politiques régionaux, proposés par le Bureau sous-régional dans le domaine de la problématique hommes/femmes, des transports, des TIC, des énergies renouvelables et de l'exploitation minière ont contribué à forger un consensus dans les pays de la sous-région.

121. En abordant la question du VIH/sida dans l'optique de la lutte contre la pauvreté, le Bureau sous-régional a créé une nouvelle perspective et sensibilisé les responsables à l'ampleur des ravages du VIH/sida et à la nécessité de prendre des initiatives pour lutter contre ses effets dévastateurs et ses incidences sur le développement économique et social. Aborder le VIH/sida d'un point de vue plus global a également permis de renforcer le partenariat entre l'État et les institutions de la société civile, d'étudier les incidences sur les petits exploitants agricoles et d'aider les États membres à définir des mesures d'intervention.

122. Autre résultat important dans le domaine de l'harmonisation des politiques, le cadre d'harmonisation des politiques, normes, lois et règlements régissant le secteur minier a été présenté à une réunion spéciale des ministres des ressources minérales de la région de la SADC tenue à Antananarivo (Madagascar) du 16 au 20 mars 2006. La réunion a adopté le cadre, en définissant les grandes orientations relatives à sa mise en œuvre.

123. Les liens entre les progrès socioéconomiques et la gouvernance, en particulier la gouver-

nance d'entreprise sont de plus en plus évidents. C'est pourquoi, il est bien difficile de trouver un bon équilibre entre la nécessité, pour les sociétés, de réaliser des bénéfices et la contribution du secteur privé au développement global. L'un des principaux problèmes est la faible incidence des activités des entreprises sur les collectivités locales. Pour trouver une solution à ce problème et obtenir un bon équilibre, le Bureau sous-régional de la CEA a engagé des experts dans un processus consultatif sur les moyens de placer la gouvernance d'entreprise au cœur du processus de développement économique, au-delà des aspects financiers et réglementaires. L'objectif global de la consultation était de concilier les motivations de l'entreprise, à savoir le profit, les objectifs socioéconomiques nationaux et les attentes de chacun. La recommandation tendant à promouvoir la gouvernance d'entreprise, en tant que partie intégrante de l'objectif général consistant à accélérer la croissance économique et à réduire la pauvreté, a introduit les éléments de responsabilité sociale et de civisme des entreprises, deux importants principes pour permettre à l'entreprise privée de contribuer à la réalisation des OMD en Afrique australe.

124. Le partenariat a continué d'être un important mécanisme pour tirer parti des avantages comparatifs des partenaires et trouver des solutions aux problèmes de la région. La création de comités de coordination des transports des communautés économiques régionales (SADC, COMESA, Bureau sous-régional pour l'Afrique australe et PTAS) a permis de créer des observatoires pour évaluer et mesurer les retards aux postes frontières et d'élaborer le concept de poste frontière à guichet unique à des postes frontières tels que Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe. Des directives pour lutter contre la surcharge des véhicules dans les corridors de transport en transit en Afrique australe en cours d'élaboration.

125. Le partenariat a également donné de bons résultats pour promouvoir les mouvements féminins, pour permettre aux femmes d'avoir accès à la terre et pour créer des emplois en Afrique australe. En ce qui concerne la promotion des

mouvements féminins, la collaboration, dans le domaine opérationnel, avec la *Open Society for Southern Africa (OSISA)*, dans le travail pionnier qui consiste à « relancer le mouvement des femmes dans la région de la SADC » est en cours. Le dynamisme des mouvements féminins est un important catalyseur pour la réalisation de l'égalité entre les sexes, y compris la création d'emplois pour les femmes. L'initiative, conçue en juin 2005, comprenait une série d'activités débouchant sur la définition conceptuelle des causes et des effets du dynamisme du mouvement féminin au cours d'une période donnée. Elle a été reconnue et soutenue par d'importantes militantes féministes et d'autres parties prenantes dans la sous-région. Une table ronde, convoquée à la fin du mois de mars a examiné le cadre conceptuel présenté et posé des questions à son sujet. Elle a conçu un programme réalisable et complet pour redonner un nouveau souffle au mouvement féminin dans la région de la SADC.

126. La terre étant un important moyen de production pour la plupart des femmes d'Afrique australe, le Bureau sous-régional a lancé un processus visant à faciliter l'accès des femmes à la terre dans le cadre d'une approche d'intégration régionale. Le partenariat avec le *Center for Land, Economy and the Rights of Women (CLEAR)* (Centre pour la terre, l'économie et les droits des femmes) en Afrique orientale a permis d'aborder les différentes préoccupations des femmes. La *Platform for Women and Water Rights for Southern Africa* (Groupe pour les femmes et le droit à l'eau) a établi des liens, sur le plan opérationnel, avec le *Center for Land, Economy and the Rights of Women (CLEAR)* (Centre pour la terre, l'économie et les droits des femmes en Afrique orientale).

127. En ce qui concerne la création d'emplois, le partenariat avec l'OIT pour trouver des solutions à la question de la création d'emplois et faciliter le débat lors de la douzième réunion du comité intergouvernemental d'experts a contribué à améliorer les méthodes et les mesures recommandées pour accroître la productivité et accélérer la création d'emplois décents. Les

deux institutions espèrent s'appuyer sur ce partenariat et étudient déjà les moyens de renforcer leur collaboration en vue de mettre en œuvre les recommandations émanant du CIE.

Planification et gestion du développement

128. L'objectif de ce sous-programme, exécuté par l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), est de renforcer par la formation les capacités nationales en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques de développement, ainsi qu'en matière de gestion économique. Pour ce faire, pendant la période examinée, l'IDEP a contribué au renforcement des capacités techniques et analytiques des experts du secteur public et privé des États membres qui assurent les fonctions essentielles de planification et de gestion stratégique de l'économie par des activités de formation, des séminaires, des ateliers et des conférences, par l'acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque et la documentation, par la création de réseaux et par des travaux de recherche sur les politiques.

129. Au cours de la période examinée, au total 105 experts, des cadres moyens et supérieurs des organisations régionales africaines ainsi que du secteur public et privé des États membres ont été formés dans les domaines suivants: politique économique et gestion; intégration économique régionale en Afrique, économétrie appliquée à la formulation de la politique économique, gestion de la dette et politiques agricoles. Ces cours ont été organisés en collaboration avec plusieurs institutions régionales, continentales et internationales, y compris l'Union africaine (UA), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et le Gouvernement néerlandais. L'Institut a assuré pendant la période examinée quatre (4) cours de courte durée. Un nombre exceptionnellement élevé de stagiaires ont participé à ces cours, toutes les régions du continent y ont été représentés, et le pourcentage de femmes a été élevé pour les cours de courte durée (43 %).

130. Le programme de maîtrise en politique économique et gestion a réuni 14 étudiants et 22 mémoires, couvrant différents domaines socioéconomiques, y ont été présentés et approuvés. Ces mémoires ont porté sur la lutte contre la pauvreté, la politique budgétaire, l'ajustement budgétaire, le secteur informel, la croissance économique, les sources de croissance, la libéralisation financière, l'investissement privé, le commerce extérieur, l'énergie et l'inflation. Quarante séminaires ont été organisés à l'IDEP pour les étudiants de deuxième année de maîtrise afin de recueillir plus de données, qui amélioreraient la qualité de leurs travaux de recherche. L'Institut a accueilli sept stagiaires dans le cadre de son programme général de stage. En outre, dans le cadre de sa collaboration avec d'autres établissements universitaires, l'IDEP a accueilli deux économistes de renom en tant que professeurs invités- Monsieur Mike I. OBADAN, professeur à l'Université de Bénin (Nigéria), ancien Directeur général du Centre national de gestion économique et d'administration (NCEMA), à Ibadan (Nigéria) et Monsieur Francis KERN, professeur à l'Université de Strasbourg (France). Ces deux professeurs invités ont participé activement à toutes les activités de formation et de recherche de l'Institut et dispensé des cours pour le programme de maîtrise.

131. Au cours de la période examinée, les membres de l'IDEP ont effectué six études qui ont été présentées à diverses conférences internationales; les étudiants ont publié 44 mémoires et études de troisième cycle. Quatre conférences/ateliers ont été organisés, un atelier sur la méthodologie concernant les *Incidences de l'enseignement supérieur*, une initiative conjointe de l'IDEP et de l'AUA, une conférence sur *la Croissance et le développement de l'Afrique* tenue au Caire en collaboration avec l'Institut égyptien de planification nationale, une conférence sur le *NEPAD et l'avenir de la politique économique en Afrique*, ainsi qu'un programme de formation sur la gestion de la dette à l'intention de fonctionnaires de la République démocratique du Congo (RDC). Ces activités ont permis de renforcer la collaboration entre l'IDEP et les

autres divisions de la CEA ainsi que des institutions telles que l'AUA et le CRDI.

132. En ce qui concerne l'acquisition d'ouvrages et la documentation pour la bibliothèque, le nombre d'ouvrages de la bibliothèque a augmenté, passant à 1644 ouvrages durant la période couverte par le rapport. L'IDEP a reçu 722 nouveaux livres, soit 53 livres de plus que pendant la période précédente. En outre, 30 nouvelles publications périodiques ont été ajoutées à la liste au cours de la même période et 140 numéros ont été reçus. Les CD-ROM étaient au nombre de 30 et environ 300 publications périodiques et 600 documents ont été acquis à la suite de dons et de programme d'échanges. Au cours de la période examinée, deux numéros de *IDEP e-Newsletter* ont été publiés et distribués partout dans le monde.

133. Comme le montre le retour d'information positif reçu des stagiaires et des institutions de parrainage, les activités menées par l'IDEP au cours de l'année écoulée ont contribué à renforcer les capacités dont disposent les pays africains pour formuler et adopter des politiques et des programmes économiques rationnels.

Coopération technique

134. Les activités de coopération technique complètent les activités ordinaires de la Commission, encouragent le développement économique et social et facilitent la coopération et l'intégration régionales en renforçant les capacités nationales. Elles sont classées sous les rubriques ci-après en fonction de leur source de financement:

- a) Programme ordinaire de coopération technique;
- b) Compte pour le développement.

135. Afin de renforcer l'exécution des activités de coopération technique et de mieux répondre aux demandes des États membres, la CEA est en train d'élaborer une nouvelle stratégie qui

permettra de faire face avec plus de souplesse et d'efficacité à nombre de problèmes nouveaux dans la région et de prendre des mesures visant à améliorer la programmation, la surveillance et l'évaluation des résultats de ces activités ainsi que la communication d'informations à leur sujet dans le cadre du processus de réforme en cours à l'ONU. On s'efforcera également d'améliorer la coopération programmatique avec les partenaires afin que l'assistance technique fournie produise davantage d'effet.

Programme ordinaire de coopération technique

136. Le Programme ordinaire de coopération technique, financé par le budget ordinaire de l'ONU, joue un rôle important dans la mise en œuvre des activités de base de la CEA décrites dans la section précédente du présent rapport. Ce programme, qui consiste à fournir sur demande des services consultatifs régionaux, à organiser des ateliers de formation et des séminaires, à offrir des bourses et à exécuter des projets sur le terrain, vise à doter les États membres de la CEA et leurs institutions des capacités voulues pour faire face à des problèmes politiques et techniques précis dans différents secteurs en mettant particulièrement l'accent sur la réalisation des OMD et d'autres priorités régionales.

137. Dans le cadre de ses efforts visant à encourager les changements d'orientation et à renforcer les capacités institutionnelles, la CEA a organisé 20 ateliers et séminaires auxquels ont participé plus de 500 personnes et a fourni des services consultatifs à 22 pays sur les normes internationalement reconnues et les meilleures pratiques dans un certain nombre de secteurs au cours de la période à l'examen. Ces activités ont contribué à renforcer les capacités des États membres en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques et de suivi des programmes, notamment dans les domaines suivants : politique sociale, réduction de la pauvreté et réalisation des OMD; développement de capacités statistiques pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement; ges-

tion intégrée des ressources en eau et développement durable ; maîtrise des technologies de l'information et de la communication pour les besoins du développement; intégration et commerce régionaux, en particulier dans le contexte des questions dont s'occupe l'OMC; prise en compte de la problématique hommes/femmes dans les politiques et programmes nationaux de développement.

138. Au cours de la période à l'examen, les activités du programme ordinaire de coopération technique dans les domaines de la politique sociale et de la réduction de la pauvreté ont visé à renforcer les capacités des États membres de concevoir, mettre en œuvre et suivre des politiques et programmes favorables aux pauvres et respectueux de l'égalité entre les sexes qui soient compatibles avec les OMD et les priorités du NEPAD, l'accent étant mis en particulier sur les points essentiels pour bien concevoir et mettre en œuvre les stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Ainsi, des missions de conseil technique ont été effectuées au Mozambique, au Ghana, en Éthiopie et au Libéria, et des contributions ont été apportées à un atelier sur la mesure et la surveillance de la pauvreté au Kenya. Ces pays ont commencé à mettre en place d'ambitieuses politiques et stratégies de réduction de la pauvreté qui, grâce aux activités du programme, tiennent compte des questions sociales et des OMD.

139. Pour pouvoir fournir aux États membres les quantités croissantes de données solides, fiables et détaillées que ceux-ci demandent, on s'est employé très activement au cours de la période à l'examen à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre du cadre stratégique régional de référence pour le renforcement des capacités statistiques en Afrique, qui servira de document de référence à tous les pays africains et à leurs partenaires de développement pour la formulation et l'application des stratégies nationales de développement de la statistique. Tous les pays africains doivent adopter de telles stratégies en 2006 et commencer à les mettre en œuvre d'ici 2007. Dans ce contexte, la CEA a fourni une assistance technique à plusieurs bureaux statis-

tiques nationaux, centres de formation statistique et communautés économiques régionales (CER) pour les aider à élaborer leurs plans stratégiques de développement statistique. Le Burundi, le Cameroun, les Comores, le Congo, la R D du Congo, le Gabon, le Niger, le Sénégal, le Tchad et le Togo ont notamment bénéficié de cette assistance. En outre, un atelier de formation collective à l'organisation et à la gestion des systèmes statistiques a été organisé en février 2006 à l'intention d'étudiants du Centre régional de formation statistique de Dakar (ENEA-DSD). Grâce à ces activités, le nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales de développement de la statistique a augmenté et les capacités de présenter des comptes nationaux comparables ont été renforcées.

140. Afin de contribuer au développement durable de l'Afrique et de répondre aux besoins de près de 300 millions d'Africains qui n'ont pas accès à une eau saine, la CEA continue d'aider les États membres, les organisations de bassins fluviaux et les CER à élaborer des stratégies et des plans intégrés de gestion de l'eau privilégiant l'irrigation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement domestiques et les mécanismes de financement novateurs. Elle donne également des conseils aux pays pour l'élaboration de traités et de protocoles concernant les ressources en eau partagées qui traitent de questions telles que la qualité et l'utilisation de l'eau, la production d'hydroélectricité, la gestion des inondations et le règlement des conflits. La publication et le lancement de l'édition finale du rapport africain sur la mise en valeur des ressources en eau, qui permettra de déterminer dans quelle mesure les objectifs de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et d'autres objectifs des OMD et du NEPAD se rapportant à l'eau ont été atteints, constitue une réalisation marquante de la période à l'examen. Ce document, qui a été établi sur la base de 25 rapports nationaux et de 2 rapports sous-régionaux, a été lancé lors du quatrième Forum mondial de l'eau tenu à Mexico en mars 2006. Le Réseau d'information africain sur les ressources en eau en Afrique est également devenu opérationnel au cours de la période à l'examen.

141. Les États membres et les organisations de bassins fluviaux ont bénéficié de services consultatifs qui les ont aidés à renforcer leurs capacités d'élaborer efficacement des politiques et des programmes et notamment d'assurer la gestion et l'utilisation équitables des ressources en eau partagées qu'exige le développement durable. À cet égard, la CEA a organisé, en octobre 2005 au Caire, un atelier au cours duquel les participants, venus de sept pays de la sous-région Afrique du Nord (Égypte, Soudan, Tunisie, Libye, Algérie, Maroc et Mauritanie), ont eu des échanges de vues et fait des recommandations sur des questions intersectorielles concernant les ressources en eau telles que les autorisations de prélèvement dans les cours d'eau transfrontaliers, la gestion des nappes aquifères transfrontalières, la variabilité des précipitations dans la sous-région, le commerce d'eau virtuelle, la réutilisation des eaux usées, l'analyse coûts-avantages des projets de mise en valeur des ressources en eau, les transferts d'eau à l'intérieur des bassins hydrographiques, l'économie de l'eau, la gestion de la demande, la durabilité et l'exploitation des eaux souterraines. Dans le même ordre d'idée, la CEA a également aidé la Commission du bassin du lac Tchad à analyser les projets inscrits à son plan directeur pour le développement et la gestion écologiquement rationnelle du bassin du lac Tchad, qui a été présenté à la conférence des donateurs à Abuja en 2005.

142. Les activités du programme ordinaire de coopération technique visant à mettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service du développement ont continué à avoir pour objectif de renforcer les capacités de formuler et de mettre en œuvre les plans et stratégies de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, l'accent étant mis en particulier sur l'application des TIC dans des secteurs sociaux et économiques vitaux tels que la santé, l'éducation, la gouvernance et l'agriculture. Des services ont été fournis à plusieurs États membres dans ce domaine. Pour compléter les activités menées au niveau national, une assistance a également été fournie à un certain nombre de CER (COMESA, CAE, CEDEAO, SADC et

UMOA) pour les aider à élaborer et à mettre en oeuvre des plans régionaux d'information et de communication définissant des stratégies concernant les orientations, les infrastructures, les contenus et les applications au niveau sous-régional, y compris l'harmonisation des cadres nationaux et sous-régionaux d'orientation et de réglementation.

143. Les autres activités de renforcement des capacités menées dans le domaine des TIC appliquées au développement ont notamment consisté à organiser des ateliers et des séminaires sur les questions suivantes: développement et utilisation de logiciels libres, cybergouvernement, cyberstratégies; et renforcement des capacités de recherche-développement des universités africaines, grâce à l'initiative Varsity-Net appuyée par la Fondation Ford. En outre, le secrétariat de la CEA a organisé un large éventail d'activités visant à préparer les États membres pour la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information qui a eu lieu à Tunis en novembre 2005 ou a participé à de telles activités.

144. S'agissant de l'amélioration de la condition féminine, les services consultatifs fournis l'ont été principalement dans deux grands domaines – la promotion des droits humains et juridiques des femmes et le renforcement de leur autonomie économique. En ce qui concerne le premier domaine, le secrétariat a organisé plusieurs ateliers nationaux et régionaux pour aider les États membres, les OIG et les ONG à mettre en application leurs plans nationaux de promotion du statut juridique de la femme et à mieux faire connaître les instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme. Ces ateliers ont contribué à renforcer les capacités nationales de surveiller les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

145. Afin d'accroître la capacité des décideurs de prendre en compte la problématique hommes-femmes dans les politiques et pro-

grammes nationaux et de réduire les inégalités entre les sexes, le conseiller régional pour la promotion de l'autonomie économique des femmes a organisé une série d'ateliers de formation et élaboré un manuel de formation nationale sur cette question au cours de la période à l'examen. Une assistance en la matière a été fournie à leur demande aux Gouvernements sud-africain, namibien et seychellois. Ces activités ont permis aux décideurs et aux responsables de la planification du développement de mieux prendre conscience du fait que l'égalité des sexes et la réalisation des objectifs nationaux de développement, y compris les OMD, sont liés et, par conséquent, de renforcer la capacité des États membres de prendre en compte la problématique hommes-femmes, ce qui est essentiel pour planifier et faire avancer l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et constitue par ailleurs un aspect important des OMD.

146. S'agissant de la promotion du commerce et de l'intégration régionale, les services consultatifs fournis ont porté principalement sur les points suivants: analyse de l'impact qu'auront sur la libéralisation du commerce, les accords de partenariat économique actuellement en cours de négociation entre l'Union européenne et des pays africains; effets de la politique agricole commune (subventions) et des règlements sanitaires de l'UE sur le commerce agricole des pays africains; et incidences des accords de partenariat économique sur l'intégration économique. Les activités du programme ordinaire de coopération technique dans le domaine commercial ont également contribué à renforcer les capacités de négociation commerciale des décideurs et des négociateurs nationaux, en les aidant à comprendre les nouvelles questions importantes pour l'Afrique qui se posent dans le contexte des accords de l'OMC et d'autres initiatives commerciales multilatérales. On a également aidé trois CER (COMESA, CAE et IGAD) à élaborer leurs plans stratégiques visant à renforcer l'intégration économique et le développement et à mieux faire comprendre les incidences des accords de partenariat économique sur leur processus d'intégration régionale.

Compte pour le développement

147. Le Compte pour le développement constitue un deuxième guichet pour le financement des activités de coopération technique de la CEA. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales en est l'administrateur et l'Assemblée générale fixe les grandes orientations qui en régissent l'utilisation. Les projets à financer doivent respecter les critères fixés par l'Assemblée générale et être conformes au thème proposé pour la tranche considérée.

148. La CEA n'a cessé d'accroître sa participation aux projets financés par le Compte pour le développement. Au cours de la période à l'examen, elle a élaboré et soumis pour approbation deux projets - *Renforcement de la capacité des systèmes statistiques africains de produire des données ventilées par sexe à l'appui des politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et modernisation de l'agriculture et transformation rurale durables*. Ces deux projets ont été approuvés au titre de la cinquième tranche en vue d'être exécutés au cours du cycle de programme 2006-2007.

149. Le premier projet est destiné à aider les gouvernements africains à élaborer de meilleures politiques en faveur des femmes, à mieux cibler les programmes, y compris les programmes de dépenses publiques, et à mieux suivre les progrès en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il sera exécuté en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Le second projet s'inscrit dans le cadre des efforts de la CEA visant à renforcer la capacité des États membres de concevoir des mesures de modernisation agricole et de transformation rurale durables (initiative SMART) pour aider l'Afrique à s'acheminer vers l'autosuffisance alimentaire, faire reculer la faim et éradiquer la pauvreté. L'initiative SMART comprend quatre volets (technologie, infrastructure, institutions et politiques). Le projet sera exécuté en collaboration avec la CESAP, la CEPALC et la CESA0.

150. Au cours de la période considérée, la CEA a également participé à trois projets en cours financés par le Compte pour le développement qui visent à répondre aux besoins dans des domaines vitaux et qui ont pour objet le renforcement des capacités en vue de l'expansion des marchés des capitaux en Afrique, la mise en commun des connaissances pour faciliter le processus de réduction de la pauvreté et la mise en réseau et le partage des connaissances dans un cadre de partenariat Sud-Sud. L'état d'avancement de ces projets est présenté succinctement ci-après :

151. *Projet sur le renforcement des capacités en vue de l'expansion des marchés des capitaux en Afrique*. Le principal objectif de ce projet, financé au titre de la troisième tranche, est de promouvoir le développement des marchés des capitaux aux niveaux national et régional en Afrique, et notamment d'aider à renforcer les capacités des États membres à adopter des politiques et à mettre en place le cadre réglementaire et les institutions nécessaires à une expansion durable de ces marchés. Grâce à des ateliers nationaux de formation organisés dans le cadre du projet, des responsables boursiers et des décideurs de plusieurs pays ont pu acquérir des compétences supplémentaires qui leur permettront de développer les bourses nationales et de mobiliser des ressources pour lutter contre la pauvreté. La conception du projet a été modifiée en 2005 et un manuel de formation aux marchés boursiers a déjà été achevé dans le cadre des activités ainsi redéfinies. Un atelier de formation à l'intention des professionnels boursiers d'Afrique de l'Ouest anglophone a également eu lieu à Abuja en décembre 2005. Vingt-un stagiaires de cinq pays (Nigéria, Ghana, Gambie, Sierra Leone et Libéria) y ont participé. Un atelier similaire à l'intention des professionnels boursiers des pays francophones d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale est prévu pour le milieu de l'année 2006. Un forum régional sur le développement des marchés des capitaux constituera le point d'orgue du projet.

152. *Projet visant à promouvoir la mise en commun des connaissances pour faciliter le proces-*

sus de réduction de la pauvreté en Afrique. Ce projet a pour objet de compléter, par l'apprentissage mutuel et des contacts virtuels et interactifs entre les équipes de pays travaillant sur les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), les activités du Groupe de réflexion africain sur les DSRP créé sur l'initiative de la CEA. Le projet fera valoir le point de vue africain pour faire en sorte que les DSRP répondent aux besoins de l'Afrique. Comme le groupe de réflexion, le projet mettra l'accent sur les actions envisagées par les stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté, les questions de financement que soulèvent ces stratégies, l'ampleur du processus d'appropriation et de participation et la nature et les caractéristiques de l'appui des partenaires. Le Groupe de réflexion continuera à se réunir périodiquement, mais le projet constituera pour les équipes de pays chargées des SRP un mécanisme qui leur permettra de se consulter en permanence par voie électronique au sujet des questions intéressant les SRP et les OMD.

153. Les activités préparatoires étant achevées, les discussions par voie électronique commenceront cette année en vue d'établir des liens solides entre les équipes de pays chargées des SRP et les institutions et réseaux nationaux et régionaux de recherche des liens solides permettant d'entreprendre des recherches sur la réduction de la pauvreté qui soient davantage déterminées par la demande. Les sujets traités dans le cadre de ces discussions seront notamment les suivants : appropriation, engagement politique et responsabilisation; croissance, réduction de la pauvreté et réalisation des OMD; capacités nécessaires pour réaliser les OMD; et la nouvelle architecture de l'aide : incidences pour l'Afrique. On a recensé 75 personnes dans 20 pays qui devraient participer aux discussions électroniques. Celles-ci seront ouvertes uniquement aux personnes intervenant directement dans les stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté et dans la mise en œuvre des OMD.

154. *Projet relatif à la mise en réseau et au partage des connaissances dans un cadre de partenariat Sud-Sud.* Ce projet, qui n'a pas encore

commencé, sera exécuté en collaboration avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Il a pour objectif de renforcer les processus décisionnels ainsi que leur contenu et leurs résultats en Afrique, en remédiant au manque d'information et de connaissances des décideurs au moyen de recherches entreprises en fonction de la demande par les organisations africaines compétentes et d'études de cas sur les meilleures pratiques observées dans le secteur de la recherche et la sphère décisionnelle en Amérique latine et dans les Caraïbes. Grâce au projet, un certain nombre d'organismes de recherche, d'instituts politiques, d'organisations de la société civile et d'entités du secteur privé en Afrique pourront partager leurs informations et leurs connaissances avec leurs homologues d'Amérique latine et des Caraïbes et réaliser des recherches visant à résoudre des problèmes essentiels en matière de développement, afin de permettre aux décideurs de se prononcer en toute connaissance de cause. Les domaines thématiques fondamentaux sur lesquels on fera porter les efforts de renforcement des capacités sont les suivants: gestion macroéconomique et croissance; commerce et intégration régionale; emploi et pauvreté; et amélioration des services d'infrastructure.

Autres programmes

Appui du système des Nations Unies au NEPAD

155. Alors que la mise en œuvre du NEPAD s'accélère, le système des Nations Unies est devenu l'un des principaux piliers de l'appui international apporté à cette initiative. La nature et la portée de son appui se sont élargies au cours de l'année écoulée: il couvre diverses activités, notamment l'assistance technique au développement institutionnel, le renforcement des capacités, l'élaboration de projets, la mobilisation de ressources et le plaidoyer. La réunion régionale de consultation des institutions spécialisées des Nations Unies travaillant en Afrique, organisée par la CEA, est le mécanisme d'appui au

niveau régional. Elle a défini sept modules thématiques, autour desquels s'organise l'appui des Nations Unies au NEPAD. Ces modules, correspondent en gros aux priorités et aux stratégies du NEPAD: développement de l'infrastructure, gouvernance, paix et sécurité; agriculture, commerce et accès aux marchés; environnement, population et urbanisation; mise en valeur des ressources humaines, emploi et virus d'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/sida); science et technologie ; et enfin communication, plaidoyer et sensibilisation.

156. Au niveau mondial, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, situé au Siège de l'ONU, a lancé de nombreuses activités de partage d'information pour permettre aux différentes parties prenantes de comprendre l'interdépendance complexe entre les différents aspects du NEPAD. Le Bureau est notamment parvenu à mieux faire comprendre le lien entre la paix et le développement en Afrique et à encourager un appui plus général du NEPAD au sein de la communauté mondiale, comme le montre le nombre très élevé de recommandations du rapport du Secrétaire général de 2005 sur le NEPAD, qui a été appuyé par les États Membres dans des résolutions de l'Assemblée générale. En outre, une série de séances d'information et de réunions formelles et informelles consacrées au rapport du Secrétaire général ont contribué à renforcer la compréhension internationale et l'appui aux objectifs du NEPAD et à établir un consensus sur les principales mesures nécessaires pour appuyer le développement de l'Afrique dans des domaines tels que l'allègement de la dette pour les pays les moins avancés, la suppression des subventions agricoles et l'ouverture des marchés aux exportations africaines. De même, en tenant à jour un site Web bien documenté et actualisé, le Bureau s'efforce d'informer une large communauté, qui ne participe pas nécessairement à des dispositifs intergouvernementaux ou nationaux, des principaux aspects et faits nouveaux concernant le NEPAD.

157. Une enquête récente consacrée aux deux sites Web les plus importants qui reprennent des

éléments d'*Afrique Renouveau* (anciennement *Afrique Relance*) publiés par le Département de l'information, à savoir <Afrik.com> (qui reçoit plus de 700 000 visites chaque mois et est reproduit dans 20 quotidiens francophones) et <allAfrica.com> (dont les pages en novembre 2005, avaient été consultées 14,5 millions fois), considère qu'*Afrique Renouveau* est une source exceptionnelle d'informations qu'il serait difficile d'obtenir ailleurs. Comme ses articles sont moins éphémères que ceux d'autres sources, ils peuvent être affichés pendant plus longtemps, ce qui les rend accessibles à un plus grand nombre de gens, notamment les décideurs, les établissements d'enseignement, les médias et les militants.

158. Au plan régional, l'action commune des Nations Unies définie par le biais de consultations régionales vise à améliorer la cohérence, la coordination et la coopération entre les institutions spécialisées, grâce à davantage d'activités et de programmes menés en commun. En application de son mandat de coordination des activités des Nations Unies au niveau régional en Afrique, la CEA a déjà organisé des consultations annuelles à six reprises et obtenu des progrès considérables dans l'établissement d'un programme de travail et de mécanismes de collaboration articulés autour de sept modules thématiques définis à cette fin. Une évaluation effectuée l'année dernière montre que des progrès significatifs ont été réalisés pour les sept modules, qu'il s'agisse de déterminer des domaines d'intérêt commun, d'établir des plans d'action, de mobiliser des ressources, de travailler avec les organisations régionales et sous-régionales africaines et avec le secrétariat du NEPAD et de mettre effectivement en œuvre des projets et des activités.

159. Malgré les progrès réalisés, le système des Nations Unies fait face à différents problèmes et obstacles en ce qui concerne l'appui au NEPAD au niveau régional. Premièrement, il ne pourra accroître son engagement financier en faveur des programmes du NEPAD que si les institutions spécialisées reçoivent des ressources supplémentaires à cette fin. En outre,

et ce problème est étroitement lié au précédent, alors que les organisations du système des Nations Unies collaborent actuellement dans de nombreux domaines, le manque de ressources financières additionnelles les prive de la portée et de la flexibilité nécessaires pour entreprendre d'autres activités communes. Troisièmement, pour continuer à progresser, les entités du système devraient approfondir leur collaboration en vue d'une plus grande cohérence opérationnelle dans leurs différents programmes à l'appui du NEPAD, en utilisant les dispositifs de coordination existants au niveau régional.

160. En plus des activités collectives entreprises par les entités des Nations Unies à l'appui du NEPAD, des organisations ont offert une assistance à titre individuel pour faire avancer les travaux des différents modules thématiques. Par exemple, la CEA soutient activement la mise en œuvre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Elle a contribué à la mise au point de certains codes et normes du Mécanisme, fourni au secrétariat du Mécanisme des données relatives à l'économie et à la gouvernance dans les pays concernés et participé à des missions d'appui envoyées par le secrétariat du Mécanisme dans neuf pays - Ghana, Rwanda, Maurice, Kenya, Ouganda, Nigéria, Algérie, Afrique du Sud et Bénin. En plus de ces missions d'examen dans les pays, la CEA a également facilité le processus du Mécanisme en analysant des documents (rapports d'auto-évaluation des pays, programmes d'action nationaux) et en participant à l'établissement de documents (profils de pays, documents de référence, documents de synthèse et rapport final). La CEA collabore aussi étroitement avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'autres partenaires, en particulier la BAfD et les communautés économiques régionales, à l'appui du développement de l'infrastructure du NEPAD.

161. L'exploitation des technologies de l'information pour le développement de l'Afrique est un autre domaine dans lequel la Commission a réalisé des progrès remarquables. Centrées sur l'Initiative «Société de l'information en Afrique», la plupart des activités de la CEA sont étayées par les recommandations et les décisions de la section du Plan d'action à court terme du NEPAD relative au programme visant à améliorer la participation de l'Afrique aux forums mondiaux et à la prise de décisions sur les TIC et par le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information. L'appui de la CEA dans ce domaine couvre des activités de formation en groupes, des ateliers et des séminaires de renforcement des capacités, l'organisation et la facilitation de différentes réunions du module des Nations Unies sur les TIC, l'appui aux CER pour développer des cyberstratégies sous-régionales et des stratégies d'administration en ligne, etc.

162. La CEA a apporté un appui au NEPAD de différentes autres façons. En réponse à l'accent mis sur les partenariats, la Commission a poursuivi ses activités avec le secrétariat de l'OCDE pour la mise au point d'un cadre de responsabilité mutuelle et de cohérence des politiques, qui constituera la base d'une nouvelle relation entre les pays africains et leurs partenaires de développement. Les retombées de cet effort devraient améliorer l'efficacité de l'aide.

163. Par ailleurs, la CEA facilite la réalisation des priorités du NEPAD, qui sont pour la plupart au cœur de son mandat, grâce à des activités analytiques et à une assistance technique dans différents domaines, également conformes aux objectifs du NEPAD et aux OMD.

CHAPITRE III

Réunions des organes subsidiaires, y compris les comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux de la CEA

164. Le présent chapitre contient un résumé des conclusions des organes directeurs et des organes subsidiaires qui ont tenu des réunions depuis la dernière session de la Commission en mai 2005.

165. Le dispositif intergouvernemental de la Commission se compose des organes ci-après:

Organes qui s'occupent de questions générales de développement

i) *Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique*: la Conférence se réunit chaque année, conformément à la décision prise à sa trente-quatrième session, tenue à Alger (Algérie) en mai 2001. Un comité d'experts se réunit avant la Conférence et lui fournit un appui technique.

ii) *Comités intergouvernementaux d'experts*: les comités intergouvernementaux d'experts des cinq bureaux sous-régionaux de la CEA se réunissent chaque année et font rapport à la Commission par l'intermédiaire du Comité d'experts de la Conférence.

Organes subsidiaires/sectoriels

Il s'agit des organes ci-après:

- (i) Comité de la coopération et de l'intégration régionales;
- (ii) Comité «Femmes et développement»;
- (iii) Comité de l'information pour le développement;

(iv) Comité du développement humain et de la société civile;

(v) Comité du développement durable;

(vi) Comité de l'industrie et du secteur privé.

166. Ces organes sectoriels se réunissent en session ordinaire tous les deux ans, à l'exception du Comité de l'industrie et du secteur privé. Depuis la dernière session de la Commission en mai 2005, plusieurs réunions des comités intergouvernementaux d'experts et des organes subsidiaires ont eu lieu ; on trouvera ci-après un résumé des discussions tenues et des décisions prises, ainsi que des résolutions et principales recommandations adoptées lors de ces réunions.

Vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale

167. La vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique centrale s'est tenue les 20 et 21 mars 2006 à Yaoundé. Le Comité a examiné le développement économique et social en Afrique centrale, en particulier en ce qui concerne la promotion de l'investissement privé, les liens entre les politiques de réduction de la pauvreté et l'intégration de la problématique hommes-femmes, ainsi que l'harmonisation des programmes et des activités d'intégration dans la sous-région. Le Comité a également examiné deux rapports émanant du siège de la CEA, portant respectivement sur la rationalisation des communautés économiques régionales et sur l'appui du système des Nations Unies à l'exécution du NEPAD.

168. S'agissant des initiatives de réduction de la pauvreté dans la sous-région, le Comité a souligné que les OMD devaient être le point d'ancrage des politiques et des stratégies. La nécessité de mettre au point un cadre sous-régional pour élaborer les stratégies de réduction de la pauvreté a ainsi fait l'objet d'un consensus. Cela permettrait une meilleure harmonisation des politiques et une plus grande cohérence des programmes. Les stratégies sous-régionales de réduction de la pauvreté devraient insister sur l'augmentation de l'investissement public et privé dans les secteurs créateurs d'emplois, sur la bonne gouvernance politique et économique associée à une redistribution équitable des revenus, sur l'intégration de l'équité entre les sexes et sur une plus grande utilisation de techniques à fort coefficient de main-d'œuvre. Le Comité a demandé que soit créé un régime sous-régional de garantie des investissements pour dynamiser la mobilisation des ressources et la création d'emplois dans la sous-région. Dans un souci de mieux comprendre l'ampleur et la dynamique de la pauvreté dans la sous-région, le Comité a par ailleurs demandé aux États membres de créer des bases de données fiables sur la pauvreté, afin d'orienter la prise de décisions.

169. Eu égard à l'engagement renouvelé par les Chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) à son Sommet de mars 2006 à Bata (Guinée équatoriale), le Comité a demandé au Bureau sous-régional en Afrique centrale d'aider les États membres de l'Union, s'ils le demandent, à élaborer et à appliquer des instruments de réforme institutionnelle et structurelle, afin de poursuivre les efforts d'intégration dans la sous-région. Le Comité a par ailleurs demandé l'assistance du Bureau sous-régional pour renforcer les capacités des administrations nationales en matière de gestion des mécanismes et des instruments de coopération régionale, en particulier dans le contexte de l'accélération de la mise en oeuvre de la zone de libre-échange de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Dans le cadre de l'application du mémorandum d'accord tripartite signé par la CEA, la CEMAC et la CEAAC,

le Comité a encouragé le Bureau sous-régional en Afrique centrale à appuyer les initiatives sous-régionales de tous les États membres mentionnés dans le rapport annuel CEA/CEMAC sur les économies d'Afrique centrale.

Neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est

170. La neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a eu lieu à Kigali du 14 au 18 mars 2005 sur le thème «*Accélérer la réduction de la pauvreté et créer de meilleures conditions socioéconomiques en Afrique de l'Est*». Le Comité a examiné les conditions socioéconomiques dans la sous-région, notamment les questions liées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire ainsi qu'à l'emploi des jeunes. Il a également examiné des questions intersectorielles comme la parité hommes-femmes, le VIH/sida, les conclusions des conférences internationales sur la situation dans la région des Grands Lacs et les liens entre les divers programmes de coopération pour le développement dans la sous-région.

171. S'agissant des conditions socioéconomiques dans la sous-région, le Comité a recommandé d'harmoniser la définition, au plan macroéconomique, des stratégies de réduction de la pauvreté avec celle des OMD et de continuer d'élaborer ces stratégies en se fondant sur une approche participative et inclusive, intégrant toutes les couches de la population. Il s'est déclaré préoccupé par les conséquences négatives des conflits et des déplacements de populations qui en résultaient. Il a en outre recommandé que les questions relatives à la bonne gouvernance (politique) et à la prévention des conflits soient intégrées dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

172. En ce qui concerne le développement agricole et la sécurité alimentaire, le Comité a souligné qu'il fallait intégrer la science et les connaissances locales à la Révolution verte afri-

caine. La CEA a été invitée, à cet égard, à aider les États membres à acquérir les compétences et les ressources nécessaires pour élaborer les plans d'action relatifs aux OMD qui permettront de développer des technologies existantes dans le domaine de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles. Elle a été invitée, également, à créer un cadre permettant de partager l'information et les connaissances sur la gestion des ressources naturelles et la sécurité alimentaire, les meilleures pratiques dans les services de vulgarisation et les technologies qui réduisent les pertes après récolte.

173. Pour ce qui est de l'emploi des jeunes, la principale recommandation du Comité a été que la CEA devrait convoquer officiellement un groupe de travail sur l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté en marge de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est.

Vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord

174. La vingt-et-unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique du Nord s'est tenue à Rabat du 4 au 6 avril 2006. Le Comité a examiné les conditions économiques et sociales dans les pays de la sous-région, en plus des thèmes du commerce, de l'eau, de l'environnement et du développement durable.

175. Analysant les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord, le Comité a observé que, malgré l'impact négatif des conditions climatiques et de l'augmentation des cours du pétrole sur certains pays de la sous-région, le taux de croissance économique s'était maintenu à 5%. Tout en notant des taux de chômage plus élevés dans la sous-région, le Comité a également constaté que le commerce extérieur avaient crû plus rapidement que le commerce intrarégional. Pour relever certains de ces défis, le Comité a

recommandé que les États membres créent des fonds nationaux de stabilisation afin d'atténuer les effets des chocs exogènes et les étendent au-delà du secteur de l'énergie pour inclure des produits stratégiques, qu'ils intègrent les aspects sociaux, y compris l'emploi dans les programmes économiques et l'évaluation annuelle des pays et qu'ils mettent en oeuvre des systèmes favorisant la création d'emplois pour les jeunes et pour les femmes.

176. Après avoir examiné les échanges et évalué le potentiel d'intégration régionale dans la sous-région, le Comité a réaffirmé l'importance du commerce comme instrument permettant d'améliorer la croissance économique et comme pilier de l'intégration régionale. Pour accélérer l'intégration régionale, il a recommandé de renforcer les capacités des universités et des centres de recherche en matière d'étude de l'intégration régionale et d'activer l'exécution d'un projet régional d'infrastructure reposant sur un partenariat public-privé dans le cadre du NEPAD. En outre, après avoir examiné le potentiel du commerce en ligne, le Comité a souligné que ce dernier offrait aux pays de la sous-région de réelles opportunités d'améliorer leur compétitivité et de lutter contre la pauvreté. Il a recommandé de promouvoir, au niveau national, l'utilisation des TIC dans les transactions commerciales, l'administration et les banques. Le Comité a décidé que les activités du secrétariat en 2006 seraient axées sur le commerce et il a recommandé l'organisation d'un forum régional sur ce thème. La question des migrations a également été abordée.

177. Le Comité a pris acte des activités effectuées par le Bureau sous-régional en Afrique du Nord dans le cadre du suivi et de l'évaluation de l'application de la Vision africaine de l'eau, 2005. Il a recommandé d'approfondir la coopération régionale pour traiter toutes les questions liées aux ressources en eau transfrontières, en plus de l'exécution d'un plan d'action régional sur l'eau et l'environnement afin de garantir une utilisation optimale des ressources.

Neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest

178. La neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a eu lieu du 27 au 29 mars 2006 à Lomé sur le thème «Cadre macroéconomique pour la création d'emplois pour les jeunes et les femmes en Afrique de l'Ouest». Le Comité a examiné les conditions économiques et sociales en Afrique de l'Ouest en 2005, et notamment les questions liées à la croissance, aux politiques de convergence macroéconomique et à une plus grande utilisation des technologies de l'information dans les activités de développement. Il a également examiné l'orientation future du programme de travail de la CEA et des bureaux sous-régionaux, compte tenu des réformes en cours et de l'évolution du NEPAD.

179. L'examen des conditions économiques et sociales et des résultats de la croissance a révélé que le cadre macroéconomique adopté par les pays avait contribué à stabiliser l'environnement macroéconomique et à stimuler la croissance. Toutefois, cette dernière n'était pas soutenue car la répartition sectorielle était principalement motivée par une faible absorption de main-d'œuvre et des secteurs de services largement dominés par les activités informelles. Qui plus est, il a été démontré que l'agriculture avait été reléguée au second plan et ne bénéficiait guère des avantages des stratégies économiques adoptées, ce qui avait entraîné une augmentation du chômage et du sous-emploi. Compte tenu de la situation, le Comité a recommandé que les mesures nécessaires soient prises pour transformer totalement l'agriculture et en faire un moteur de croissance et de création d'emplois. Il a par ailleurs invité les décideurs à formuler et à exécuter des stratégies de développement rural durable appropriées, étant donné que la majorité de la main-d'œuvre vit dans des zones rurales. Il a reconnu l'importance du secteur informel qui

assurait la subsistance d'une majorité de la population, mais a recommandé que les mesures nécessaires soient prises pour le rendre rapidement plus productif et d'exploiter son potentiel de création d'emplois.

180. À l'issue d'un examen critique des résultats macroéconomiques, le Comité a noté que les politiques économiques, qui calquaient les programmes d'ajustement structurel, constituaient la base des stratégies de réduction de la pauvreté et des mécanismes de convergence en Afrique de l'Ouest. Il a également noté que ces politiques ne parvenaient pas à freiner la hausse du chômage, dont elles étaient les principales responsables. Le Comité a donc formulé des recommandations pour que les pays adoptent des stratégies macroéconomiques assorties de meilleures incitations fiscales et susceptibles de favoriser une génération d'emploi plus soutenue. Il a étudié différentes approches d'intégration monétaire en Afrique de l'Ouest et les progrès accomplis dans l'application des critères de convergence macroéconomique en relation avec la création d'une zone monétaire unique dans la sous-région. Bien que certains pays aient progressé, le Comité a noté que les résultats généraux en matière de convergence étaient en deçà des attentes. Il a pris acte des progrès accomplis au cours des 10 dernières années dans la mise en oeuvre en Afrique de l'Ouest de l'Initiative «Société de l'information en Afrique», notamment des politiques et stratégies nationales relatives aux TIC. Il s'est déclaré préoccupé par la nécessité d'harmoniser les cadres réglementaires au niveau sous-régional.

181. Le Comité a pris acte de l'appui apporté par le système des Nations Unies au NEPAD ainsi que des réformes en cours à l'ONU, qui pourraient influencer les programmes et les modalités d'exécution. Tout en reconnaissant le bien-fondé des activités de la CEA, le Comité a recommandé que ses plans stratégiques à moyen et long termes soient conçus en collaboration étroite avec les CER et le secrétariat commun BAFD/CEA.

Douzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe

182. La douzième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique australe s'est tenue du 10 au 12 avril 2006 à Manzini (Swaziland), sur le thème: «Création d'emplois pour la réduction de la pauvreté». Pour formuler des stratégies régionales intégrées qui permettent effectivement de créer des emplois, afin de faire reculer la pauvreté Afrique australe, le Comité s'est référé à la Déclaration de Ouagadougou sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté, adoptée en 2004 par le Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

183. Le Comité a noté qu'il était important de mettre l'accent sur les questions thématiques intersectorielles pour garantir une approche multidimensionnelle et globale de la question de la création d'emplois pour réduire la pauvreté. L'harmonisation des politiques de création d'emplois devrait traiter des questions comme la pandémie du VIH/sida, la problématique hommes/femmes, la jeunesse, l'investissement intérieur et étranger, l'information et la gouvernance d'entreprise. Par ailleurs, les programmes de création d'emplois devraient tenir compte des effets de la mondialisation.

184. Se fondant sur les initiatives nationales en cours et tenant compte de la diversité des défis à relever, le Comité a recommandé d'élaborer des stratégies globales et intégrées qui portent sur l'éducation et les compétences permettant de progresser professionnellement, répondent aux besoins du marché de l'emploi, améliorent l'accès aux ressources et aux marchés et instaurent un environnement propice à l'entreprise. Ces stratégies devraient avoir pour point d'ancrage des secteurs comme l'agriculture, étant donné ses effets d'entraînement en amont et en aval de la chaîne de valeur ajoutée et les industries manufacturières, les services, le tourisme, l'extraction minière et autres secteurs qui peuvent tirer la création d'emplois par l'offre et

la demande. La formulation des politiques et stratégies régionales devrait obéir à un processus participatif ouvert à tous, afin que toutes les parties prenantes clés, en particulier le secteur privé, les syndicats, les administrations centrales et locales, les collectivités rurales et la société civile en général se l'approprient.

185. En ce qui concerne la voie à suivre, le Comité a suggéré un certain nombre de mesures à prendre dans un délai de deux à cinq ans, à savoir notamment déterminer le degré de priorité des questions de développement à inclure dans le plan directeur, dresser un plan directeur intégré, global et complet de création d'emplois, conforme au NEPAD et créer une base de données et des indicateurs permettant de suivre et d'évaluer la création d'emplois. Le Comité a souligné l'importance de ratifier les accords régionaux et de s'engager à appliquer le plan directeur.

186. Le Comité a exhorté les gouvernements à se montrer créatifs et novateurs en instaurant un environnement propice au développement des petites et moyennes entreprises et à la transition du secteur informel au secteur formel. D'autre part, il a invité la CEA et le BIT, ainsi que des partenaires comme le PNUD, l'ONUDI et d'autres organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, l'OMC, les organismes bilatéraux, etc., à soutenir les efforts des États membres, de la SADC et du COMESA visant à concevoir et mettre en œuvre un cadre régional pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté et à recenser et diffuser les meilleurs modèles ou pratiques dans ce domaine.

Comité du développement durable

187. La quatrième réunion du Comité du développement durable (l'organe régional pour l'Afrique de la Commission du développement durable) s'est tenue du 24 au 28 octobre 2005 à Addis-Abeba, sur le thème «Gérer les ressources en terre aux fins du développement durable», dans le droit fil des questions thématiques que la

Commission du développement durable abordera à ses seizième et dix-septième sessions, qui seront axées sur l'agriculture, le développement rural, les ressources en terre, la sécheresse, la désertification et l'Afrique. Le thème tenait aussi compte des priorités de l'Afrique en matière de développement durable, telles qu'énoncées dans la Déclaration de Syrte sur les défis du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique, adoptée par le deuxième Sommet extraordinaire de l'Union africaine, et les programmes de l'Union africaine et du NEPAD, en particulier ceux relatifs au développement de l'agriculture en Afrique (CAADP), à l'infrastructure et à l'environnement. Des représentants de 33 pays africains ainsi que du PNUE, de l'ONUDI, du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Banque mondiale, de l'Union africaine, de la CEDEAO et de l'Union européenne ont participé à cette réunion, qui a également tenu lieu de réunion d'application au niveau régional, en prévision de la quatorzième session de la Commission du développement durable qui doit se tenir à New York en 2006.

188. Le Comité a examiné l'exécution du programme de travail de la CEA pour la période biennale 2004-2005, à la lumière des recommandations qu'il avait faites lors de sa troisième réunion. Il a aussi examiné la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur le développement durable et procédé à un échange de vues sur les problèmes que pose la gestion à long terme des ressources en terre en Afrique, ainsi que sur l'actualité scientifique et technologique intéressant le développement durable. Il a également examiné le programme de la CEA relatif à la promotion de la biotechnologie dans la région, ainsi que le *Rapport sur le développement durable en Afrique*.

189. En ce qui concerne le programme de travail de la Commission et la mise en œuvre des recommandations de la troisième réunion du Comité, celui-ci a recommandé que la CEA fournisse une assistance technique aux États

membres, par l'intermédiaire de groupes inter-institutions comme ONU-Énergie/Afrique, pour exploiter le potentiel hydroélectrique considérable de la région. Il a aussi recommandé que la CEA collabore étroitement avec les États membres pour renforcer leurs capacités de mettre en œuvre les conclusions du Sommet mondial sur le développement durable, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, et les recommandations d'autres conférences internationales, ainsi que pour désigner des coordonnateurs chargés d'assurer la continuité au niveau national. Il a également recommandé que la CEA aide les États membres à mettre au point des outils et des indicateurs pour surveiller le développement durable. En ce qui concerne la gestion des ressources en terre, il a recommandé d'effectuer une analyse approfondie des coûts et avantages du recours à d'autres formes de droits fonciers avant d'entreprendre des réformes agraires.

190. Le Comité s'est dit préoccupé par le rôle des sociétés multinationales dans la gestion des ressources naturelles. Il a demandé à la CEA de réfléchir à la question et de recommander des mesures appropriées. Il a insisté sur la participation des parties prenantes à la gestion de ressources naturelles en vue d'un partage équitable des bénéfices. Il a également recommandé d'intensifier la recherche appliquée et souligné la nécessité de renforcer le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans les politiques globales de développement et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP).

191. Dans le cadre de la réunion d'application au niveau régional, le Comité a procédé à un examen général des progrès accomplis, mais a aussi recensé les perspectives qui s'offrent aux pays africains, les défis qu'ils doivent relever et les problèmes de mise en œuvre qu'ils rencontrent. Il a noté des progrès, mais a également souligné que certains pays africains n'étaient pas en mesure d'atteindre leurs objectifs de développement durable. Il a adopté une position africaine sur l'ensemble de questions que la Commission du développement durable examinera lors de sa quatorzième session, à savoir: l'énergie

pour le développement durable, le développement industriel, la pollution atmosphérique et le changement climatique. S'agissant de l'énergie pour le développement durable, il a noté qu'il fallait renforcer les capacités institutionnelles en matière de planification, d'analyse et de modélisation de l'énergie pour étayer la prise de décisions. Il a souligné la nécessité d'adopter des politiques, des stratégies et des cadres juridiques et réglementaires qui englobent les zones rurales et offrent des incitations à l'investissement dans le secteur énergétique. Il a également préconisé l'intégration régionale des projets et programmes énergétiques et insisté sur le rôle central du Plan d'action énergétique du NEPAD et sur la participation des communautés économiques régionales à la mise en valeur de l'énergie.

192. En ce qui concerne le développement industriel, la position africaine invite les industriels à adopter plus largement des valeurs conformes aux responsabilités sociales et environnementales des entreprises, comme celles qui sont consacrées dans le Pacte mondial. Elle insiste également sur la nécessité de promouvoir des techniques de production moins polluantes dans la région. Pour ce qui est de la pollution atmosphérique, elle invite les pouvoirs publics et les industriels à jouer un rôle plus actif en prenant des mesures pour la réduire. Pour cela, il faut renforcer la collecte des données et les meilleures pratiques, ainsi que les capacités de recherche en Afrique. S'agissant du changement climatique, la position africaine insiste sur la nécessité de prévoir des mesures pour l'atténuer dans les politiques de développement et les DSRP. Il est également nécessaire d'améliorer l'accès des pays africains aux fonds provenant des mécanismes de Kyoto, tout en adoptant, au niveau national, des mesures pour inciter le secteur privé à investir dans des programmes d'atténuation du changement climatique.

193. La position africaine réaffirme la volonté des pays africains de parvenir au développement durable par la mise en œuvre d'Action 21, de la Déclaration du Millénaire, du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des recommandations d'autres conférences internationales. Elle

réaffirme également que le NEPAD est le cadre de développement durable de l'Afrique et félicite les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement pour le rôle qu'ils jouent dans la mobilisation des ressources et le renforcement des capacités en vue du développement durable. Le Comité a approuvé la position de la réunion d'application au niveau régional, qui sera présentée à la quatorzième session de la Commission du développement durable qui doit se tenir en mai à New York.

Le Comité «Femmes et développement»

194. La dixième réunion du Comité «Femmes et développement» s'est tenue les 13 et 14 octobre 2005 à Dakar sur l'invitation du Gouvernement sénégalais. Des représentants de 37 États membres africains, d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales y ont participé.

195. Le Comité a examiné un rapport intitulé *Stratégie de suivi en vue de la mise en œuvre du document Résultats et perspectives*, qui a été adopté par la septième Conférence régionale africaine sur les femmes consacrée à l'évaluation décennale de la mise en œuvre de la Plate-forme d'action de Dakar et du Programme d'action de Beijing (Beijing + 10). Il a également examiné les modalités de suivi des questions relatives à la problématique hommes/femmes dans les sous-régions. Il a examiné et approuvé le programme de travail et les priorités de la CEA concernant la promotion de l'égalité homme-femme pour la période biennale 2006-2007, ainsi que les modalités de sa participation à ce programme.

196. En ce qui concerne la *Stratégie de suivi en vue de la mise en œuvre du document Résultats et perspectives*, le Comité a salué les mesures de suivi recommandées après l'examen décennal du Programme d'action de Beijing, ainsi que la décision de rester pragmatique et de continuer à mettre l'accent sur les priorités nationales de chaque pays. Il a souligné qu'il était important

de faire prendre conscience aux décideurs, dans chaque pays, des responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne la prise en compte de la problématique hommes/femmes au niveau des ministères pour promouvoir le développement durable. Il a approuvé les ateliers sous-régionaux prévus pour aider les États membres à définir et à rendre opérationnels leurs plans

d'action pour l'application de la *Stratégie de mise en œuvre du document Résultats et perspectives*.

197. Le Comité s'est fermement engagé à appuyer les travaux du CAGED et il a exhorté la CEA à renforcer sa collaboration avec la Direction du genre de l'Union africaine.

CHAPITRE IV

Gestion fondée sur les résultats: créer un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats à la CEA

198. Ce chapitre présente la situation actuelle et les défis à relever dans l'avenir en ce qui concerne la gestion des programmes axée sur les résultats à la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Il rend compte des mesures qui ont déjà été prises conformément aux décisions adoptées à la session de la Commission/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en mai 2004, et indique celles qui sont prévues pour « ...continuer à améliorer l'application des principes de la budgétisation et de la gestion des programmes axées sur les résultats, en insistant sur les résultats » et « aligner plus étroitement les futurs rapports concernant l'exécution des programmes sur les objectifs, les réalisations escomptées et les indicateurs de résultats », comme le Comité du programme et de la coordination l'a recommandé au Secrétaire général aux paragraphes 20 et 22 du document E/AC.51/2004/L.5/Add.2.

Mesures prises pour promouvoir la gestion axée sur les résultats

199. D'abord, on s'efforce de plus en plus au niveau des sous-programmes de recueillir, en se référant à des indicateurs de réalisation, des données sur les résultats obtenus, pendant la période couverte par le programme, y compris au moyen d'auto-évaluations. Cette méthode devrait :

- Faciliter l'élaboration d'exposés bien étayés des réalisations/résultats obtenus à la fin de la période biennale en vue de leur inclusion dans les rapports sur l'exécution des programmes;

- Mettre les responsables de programme mieux à même d'évaluer les résultats de leurs programmes quand il leur sera demandé d'élaborer le cadre stratégique pour la période biennale 2008-2009;
- Aider les responsables de programme à proposer les ajustements à apporter à la conception des programmes en se fondant sur les éléments d'information les plus récents;
- Permettre d'apporter des aménagements au processus de mise en œuvre durant la période biennale.

200. Une mesure importante a consisté à examiner l'exécution des programmes de la CEA au cours des 18 premiers mois de la période biennale 2004-2005, lors d'un séminaire auquel ont participé tous les responsables de programme et les coordonnateurs des rapports sur l'exécution des programmes. Ce séminaire s'est tenu du 12 au 15 juillet 2005 au siège de la CEA sous la présidence du Secrétaire exécutif adjoint par intérim. L'ancien Secrétaire exécutif a présidé les débats de synthèse quotidiens et formulé des recommandations quant à la voie à suivre.

201. Cet examen avait principalement pour objectif de procéder à l'évaluation préliminaire obligatoire de l'exécution des programmes. Les leçons tirées de l'examen critique des résultats obtenus seront prises en compte dans l'élaboration du rapport d'évaluation globale des résultats des programmes de la CEA pour 2004/2005 et contribueront également à la formulation du projet de cadre stratégique/plan-programme pour la période biennale 2008/2009.

202. Pour consolider les résultats de l'examen, la CEA a demandé à des fonctionnaires du Bureau des services de contrôle interne du Siège à New York de dispenser une formation à ses directeurs et à leurs principaux collaborateurs sur l'analyse de l'exécution des programmes dans le cadre de la gestion axée sur les résultats.

203. Des stages de formation ont été également organisés en interne à l'intention des coordonnateurs des rapports sur l'exécution des programmes et de leurs principaux collaborateurs en vue de promouvoir la gestion axée sur les résultats. Tous les participants ont été invités à jouer un rôle actif dans la gestion axée sur les résultats et à veiller à ce que leurs unités administratives respectives gèrent leurs activités et livrent leurs produits, afin que les sous-programmes donnent les résultats escomptés.

204. Ainsi, toutes les unités administratives ont pu établir des points de référence et recueillir des données, selon un calendrier convenu, pour évaluer les résultats qu'elles ont obtenus pendant la période biennale 2004-2005. La plupart des responsables de programme et de leurs collaborateurs reconnaissent maintenant la nécessité d'appliquer le cadre logique de la gestion axée sur les résultats pour l'établissement des futurs rapports d'évaluation concernant les résultats des programmes. Ils reconnaissent aussi l'importance d'établir des liens clairs entre les objectifs, les réalisations escomptées, les produits, les indicateurs de réalisation et les résultats des programmes.

205. On compte maintenant renforcer le système de suivi et d'évaluation de la CEA pour faciliter la gestion axée sur les résultats, en veillant à ce que les responsables de chaque sous-programme et leurs collaborateurs s'impliquent pour que l'action de la CEA soit entièrement axée sur l'obtention de résultats, conformément au programme de réforme du Secrétaire général.

Créer un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats à la CEA

206. Dans le cadre de son programme pour aller plus loin dans le changement,¹ le Secrétaire général a souligné la nécessité de créer un système renforcé d'évaluation et de suivi pour mieux mesurer l'impact de l'action de l'ONU et veiller à ce que l'exécution et l'évaluation des programmes aient des incidences pratiques sur les futurs plans et l'allocation des ressources. Les efforts déployés par le Secrétariat pour évaluer et suivre les réformes ont été guidés par la résolution 57/300, dans laquelle l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a accueilli avec satisfaction les dispositions prises par le Secrétaire général pour renforcer le système d'évaluation et de contrôle, et par la résolution 58/269, dans laquelle l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à améliorer la présentation des rapports sur l'exécution et l'évaluation des programmes et le choix des dates auxquelles ces rapports paraissent.

207. Conformément à cette demande, le Secrétaire général a décidé que la première évaluation des résultats au niveau des sous-programmes porterait sur la période biennale 2004-2005. Cette évaluation est actuellement en voie d'achèvement. En outre, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé «Investir dans l'Organisation des Nations Unies» publié en mars 2006, recommande (proposition 18), s'agissant de l'évaluation des résultats et des rapports sur l'exécution du budget, que l'ONU:

- Accroisse les moyens qu'elle consacre à l'évaluation des résultats et rationalise ses activités en ce domaine;
- Repense et uniformise ses outils de contrôle et d'évaluation de manière à mettre les résultats des contrôles et de l'évaluation au service de l'établissement des projets de budget;

¹ Voir A/57/387,

- Rapporte formellement l'élaboration du budget et la planification aux résultats, à l'exécution des programmes de travail et à l'évaluation de la qualité de la gestion, dans le sens d'une gestion efficace des ressources fournies par les États Membres;
- Institue un rapport annuel et d'autres mesures à l'effet de regrouper et simplifier la présentation de l'information financière.

208. En outre, étant donné que les exigences en matière de responsabilité et de résultats sont de plus en plus grandes, il convient de soumettre les programmes et sous-programmes de la CEA à un système renforcé de suivi et d'évaluation axé sur les résultats. Le système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats diffère du système traditionnel fondé sur la mise en œuvre par le fait qu'il met l'accent non pas sur les intrants et les produits mais sur les résultats et l'impact. Il n'est pas facile de créer un système de contrôle et d'évaluation axé sur les résultats et d'en assurer la pérennité. Cela requiert de la constance, du temps, des efforts et des ressources. Il importe de reconnaître que le suivi et l'évaluation axés sur les résultats sont un processus continu.

Suivi axé sur les résultats: leçons tirées

209. Ces deux dernières années, la CEA a déployé des efforts méritoires pour renforcer sa fonction de suivi axé sur les résultats. Le suivi axé sur les résultats est un processus continu de collecte et d'analyse d'informations qui permet d'évaluer l'exécution d'un sous-programme par rapport aux réalisations escomptées. La CEA a mené, à cet égard, une auto-évaluation des résultats au niveau des sous-programmes.

210. Il est clair que le suivi axé sur les résultats a été appliqué à tous les stades de la mise en œuvre des sous-programmes de la CEA. En fait, grâce aux flux continus de données et d'informations en retour auxquels il donne lieu, ce

processus apporte de la valeur ajoutée à chaque étape, depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre. Il convient de noter aussi qu'un système de suivi efficace assure un flux continu d'informations qui est utile aux niveaux tant interne qu'externe. Au niveau interne, l'information résultant du suivi constitue un outil de gestion important que les responsables de programme utilisent pour obtenir des résultats et atteindre des objectifs spécifiques. Les informations sur les progrès, les problèmes et les résultats sont toutes essentielles pour le responsable de programme soucieux des résultats. Ces informations sont également importantes pour ceux qui, en dehors de la CEA, attendent des résultats et souhaitent que les interventions de la CEA produisent des effets visibles.

211. Toutefois, la CEA doit redoubler d'efforts pour renforcer sa fonction de suivi axé sur les résultats en mettant à profit les enseignements tirés. Il est essentiel de rendre compte des principaux résultats obtenus au cours de la période biennale. Le suivi, l'évaluation des résultats et les rapports sont de meilleure qualité lorsque des mécanismes appropriés sont mis en place dès le début de la période biennale. Des méthodes et des mécanismes efficaces permettant de suivre les progrès, et de recueillir et enregistrer l'information devraient être prêts à l'heure actuelle. Au cours de la dernière période biennale, les divisions qui ont suivi de façon peu systématique et tardive les résultats de leurs programmes sont celles dont les exposés de résultats et les données relatives à l'exécution des produits ont été les moins convaincants.

212. On a constaté lors de l'élaboration des rapports sur l'exécution des programmes pour 2004-2005 qu'il était beaucoup plus facile de rédiger des exposés de résultats informatifs, bien étayés et convaincants à la fin de la période biennale lorsque les réalisations escomptées et les indicateurs avaient été définis avec soin. Cela suppose que les indicateurs se rapportent davantage aux réalisations escomptées et que les données attestant les résultats concordent et soient corroborées par d'autres informations.

213. D'une manière générale, les sous-programmes pour lesquels des réalisations escomptées peu nombreuses mais précises, ainsi que des indicateurs de résultats spécifiques, mesurables, réalisables, et assortis de délais avaient été définis lors de l'établissement du budget ou affinés sur la base d'éléments objectifs selon la méthode utilisée lors de l'exercice biennal écoulé, sont ceux dont les énoncés de résultats ont été les plus informatifs. Ceux pour lesquels on avait défini des réalisations escomptées et des indicateurs de résultats nombreux et vagues ont eu plus de difficultés au moment de l'établissement des rapports. Dans la plupart de ces cas, l'énoncé des résultats a tendance à énumérer des produits ou à faire état de réalisateurs en termes généraux sans pouvoir les étayer par des preuves concrètes.

214. Alors que la CEA évolue vers un système plus professionnel de suivi et d'établissement de rapports axé sur les résultats, chacun doit s'efforcer consciencieusement d'éviter de faire état de réalisations dans les rapports de la Commission sans en apporter la preuve.

Mise au point du cadre d'évaluation de la CEA axé sur les résultats

215. Afin d'assurer l'encadrement technique d'un vaste système de gestion de la performance et de définition des orientations et de pouvoir fournir un appui aux États membres comme le demande la résolution A/RES/59/250 de l'Assemblée générale, la Commission a entrepris de renforcer ses fonctions de contrôle interne et d'apprentissage extra-institutionnel. Elle est en train de mettre en place à cet effet un cadre d'évaluation de base grâce auquel elle pourra déterminer de façon plus objective la pertinence, l'efficacité, l'impact et la durabilité des ses travaux par rapport aux objectifs et aux réalisations de ses programmes tels qu'ils ont été approuvés par les États membres.

216. Ce faisant, la CEA a tiré parti de l'expérience d'autres entités du système des

Nations Unies qui ont entrepris d'établir une plate-forme commune d'évaluation systématique. Cet objectif sera atteint grâce aux travaux du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, auxquels participent des services et des personnes responsables de l'évaluation au sein du système des Nations Unies et notamment des institutions spécialisées, des fonds, des programmes, des commissions régionales, du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et d'autres entités du Secrétariat ayant un mandat mondial afin de procéder à des échanges de vues et de se mettre d'accord sur les questions d'évaluation et d'adopter des normes communes en la matière.

217. Au cours de la période considérée, la CEA est devenue membre à part entière du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation, qui a pour mission de renforcer l'objectivité, l'efficacité et la visibilité de la fonction d'évaluation dans l'ensemble du système, de faire valoir l'importance de l'évaluation pour l'apprentissage, la prise des décisions et la responsabilisation, notamment dans le cadre des processus gouvernementaux et interinstitutions et de faciliter la création de partenariats avec d'autres organismes en dehors du système des Nations Unies lorsqu'il y a lieu. On compte que le fait de participer aux travaux du Groupe sur l'évaluation permettra à la CEA d'adapter les stratégies du Groupe aux besoins de ses programmes et d'accroître son aptitude technique à réaliser des auto-évaluations.

218. La stratégie du Groupe des Nations Unies sur l'évaluation consiste à adopter et à appliquer un ensemble commun de normes et de principes d'évaluation, à promouvoir des positions communes sur l'objectivité et l'intégrité de l'évaluation ainsi que sur le rôle et les fonctions de celle-ci, à renforcer les compétences techniques et professionnelles des évaluateurs, à faciliter l'entraide et l'apprentissage mutuel grâce à des échanges de connaissances et à des discussions sur l'état des techniques d'évaluation, à promouvoir l'innovation et les initiatives communes visant à renforcer l'évaluation au sein du système des Nations Unies et à contri-

buer à aider les États membres à renforcer les capacités d'évaluation au niveau national, afin qu'ils soient mieux à même d'évaluer leurs propres programmes.

219. Situation actuelle: le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation a lancé une série d'initiatives pour harmoniser et rendre plus professionnelle l'évaluation au sein du système des Nations Unies. L'adoption par le Groupe en 2005 des normes et principes d'évaluation du système de l'ONU afin d'assurer l'application de principes directeurs et de critères communs en matière d'évaluation a constitué un événement majeur. Pour accélérer la mise en œuvre de son programme de travail, le Groupe a également créé les quatre équipes de travail interorganismes ci-après:

- i. L'équipe de travail sur le «label de qualité», qui aide chaque organisme à déterminer lui-même dans quelle mesure il se conforme aux normes et principes du Groupe, accroît les perspectives d'amélioration grâce à «l'apprentissage par la comparaison», définit une démarche commune afin de contribuer à l'adoption de pratiques plus convergentes et vérifie l'applicabilité des principes en prévision de la prochaine série d'améliorations;
- ii. L'équipe de travail sur le développement des capacités d'évaluation, qui examine les problèmes qui se posent en la matière. Ayant constaté que certaines organisations membres du Groupe sur l'évaluation n'ont pas encore d'organe d'évaluation solide, elle a entrepris de doter d'urgence leurs fonctionnaires et leurs services d'évaluation des capacités requises. Entre autres tâches, l'équipe de travail établira le profil de compétences des évaluateurs de l'ONU et élaborera à l'intention de ceux-ci un programme de formation de base destiné à renforcer leur professionnalisme et leur crédibilité. La CEA est membre de l'équipe de travail;

iii. L'équipe de travail sur les évaluations de pays qui a recensé les pays bénéficiaires ou des évaluations communes pourraient être effectuées en 2006;

iv. L'équipe de travail sur l'évaluation et la gestion axée sur les résultats, qui a pour mission de constituer à l'intention du Groupe sur l'évaluation un corpus de connaissances concernant la place actuellement dévolue à l'évaluation dans la gestion axée sur les résultats (GAR) au sein du système des Nations Unies ainsi que de la communauté des donateurs et des banques multilatérales de développement, afin de recenser les meilleures pratiques et les problèmes futurs en ce qui concerne le rôle de l'évaluation dans la GAR. L'équipe a établi un questionnaire à diffuser sur le Web en prévision de l'enquête qu'elle réalisera pour déterminer le rôle que joue l'évaluation dans la GAR au sein de diverses organisations internationales.

La voie à suivre

220. Pour aider ses États membres à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de contrôle, la CEA a entrepris d'élaborer, sur la base des normes et principes du Groupe de travail des Nations Unies, un cadre pour orienter ses travaux d'évaluation. Ce cadre permettra d'évaluer la conception, la mise en œuvre et les résultats des programmes de manière à produire des informations crédibles ainsi que de mettre en lumière les enseignements tirés, afin qu'il en soit tenu compte dans les processus décisionnels tant exécutifs que législatifs afin d'obtenir une amélioration de la performance d'ensemble. Il comprendra les principaux volets suivants : 1) Élaboration de la déclaration de principes et du code de conduite de la CEA en matière d'évaluation; 2) Cadre institutionnel, y compris les effectifs et les ressources financières consacrés à l'évaluation et les dispositions concernant l'établissement des rapports; 3) Gestion du cadre et compétences en matière d'évaluation, y compris

la qualité et le contenu du plan d'évaluation de la Commission et les possibilités d'acquérir des compétences dans ce domaine; 4) Conduite des évaluations, y compris les consultations avec

les parties prenantes lors des évaluations complémentaires; 5) Rapports d'évaluation et suite donnée à ces rapports, y compris le contrôle de leur qualité.

ANNEXE

Quelques publications

Commission

- Rapport annuel, 2005
 - E/ECA/CM.38/2

Division des politiques économiques et sociales - (mai 2005 – mars 2006)

- Rapport économique sur l'Afrique 2005, Relever le défi pose par le chômage et la pauvreté en Afrique
 - ISBN 92-1-225045-9
- Implementation of the African Peer Review Mechanism in Ghana
 - ESPD/NRP/01/05
- The Globalization of Labour Markets: Challenges, Adjustment and Policy Response for the Informal Sector in Africa, décembre 2005
 - www.uneca.org/eca_programmes/policy_analysis/publications/Globalization_of_labour_market.pdf
- Youth, Education, Skills and Employment
 - www.uneca.org/eca_programmes/policy_analysis/publications/youth_educ_skills_emp.pdf
- Capital flows and Current Account Sustainability in Africa
 - ESPD/NRP/05/05
- The use of Geographic Information System in National Statistical Offices for Data Collection and Poverty Mapping
 - <http://www.uneca.org/statistics/docs/gis/GISinNSOs.pdf>
- Indicateurs socio-économiques africains 2005
- Compendium des statistiques du commerce intra-africain et des échanges extérieurs de l'Afrique, 2005

- Poverty profiles: A methodological note on measuring poverty
 - www.uneca.org/espdp/publications/poverty_profiles_a_methodological_note_on_measuring_pove.pdf
- Enhancing health Systems: Malaria's Negative Impact in Africa
 - www.uneca.org/eca_programmes/policy_analysis/publications/NationalCommitments_to_tackle_Malaria_In_Africa.pdf

Division du développement durable – (mai 2005 – juin 2006)

- Review of the Application of Environmental Impact Assessment in Selected African Countries
 - ECA/SDD/NRP/04/06
- Study on Emerging Issues in Science and Technology: Principles, Methodology and Strategy for Promoting the African Green Revolution
 - ECA/SDD/04/03
- Bulletin du développement durable de l'Afrique
 - ECA/SDD/05/16
- African Water Development Report
 - ECA/SDD/05/17
- Subregional Strategies for Preventing and Managing Disaster-related Food Crisis: Comprehensive Long-term Drought Impact-reduction Strategy
 - ECA/SDD/05/16

Division de la gestion des politiques de développement

- Development Management Newsletter – Policy Brief
 - ECA/DPMD/GOV/PB-issue #1
- African Governance Report (1), 2005
 - ISBN 92-1-125098-6
- Assessing Public Financial Management and Accountability in the Context of Budget Transparency
 - ECA/DPMD/TP/05/2
- Best Practices in Participatory Development: Enhancing CSO's Role in Promoting Corporate Accountability
 - ECA/DPMD/TP/05/1
- Best practices and Emerging issues on Economic and Corporate Governance
 - ECA/DPMD/TP/05/3
- Partnership Modalities for Enhancing Good Governance
 - ECA/DPMD/TP/05/4

- Institutionnal Arrangements for Good Governance, with Special Reference to Transparency and Accountability
 - ECA/DPMD/TP/04/7

Centre africain pour le genre et le développement

- The Role of Justice in the Advancement and Protection of Women's Rights. July 2005
 - (E/ECA/ACGD/RC.VII/04/13)
- Measuring and Integrating Time-Use Data in National Accounts and National Budgets (UNECA, à paraître).2005
 - (ECA/ACGD/MI.TUD/NANB.NRP/05)
- Technical Report on A Gender-aware Macroeconomic Model for Evaluating Impacts of Policies on Poverty Reduction in Africa: The Case for South Africa. Part I: Building of an Extended Gender-Aware Social Accounting Matrix. (à paraître) 2005.
 - ECA/ACGD/GAMM.PD/04/1)
- Technical Report on A Gender-aware Microsimulation Model for Evaluating Impacts of Policies on Poverty Reduction in Africa: The Case for South Africa. Part II: Construction of the Model and Policy Simulation Result. 2005
 - (ECA/ACGD/GAMM.PD/04/2)
- A Procedural Manual on Construction and Use of Gender-aware Macroeconomic and Micro-simulation Models for Policy Analysis: The Case of South Africa. 2005.
 - (ECA/ACGD/PB.GASAM.TM/05)

Division de l'information pour le développement

- ICT for Development: State of Telecommunication Policies and Regulations in Africa
 - E/ECA/CODI/4/CRP/4
- The Internet Governance Space: Exploring the Core Issues from Africa's Perspective
 - E/ECA/CODI/4/27
- Les données géographiques, atout d'un pays: Avantages d'un système national d'adresses pour l'Afrique
 - E/ECA/CODI/4/CRP/7
- The Geoinformation Industry in Africa: Prospects and Potentials
 - E/ECA/CODI/4/51
- iConnect Africa
 - Volume 2, Number 1 (August 2005)
 - Volume 2, Number 2 (September 2005) <http://www.uneca.org/aisi/iconnectafrica/index.htm>

- Partnership for ICTs in Africa (PICTA) Bulletin
 - Jan – Feb 2005 (No 38 – 47) <http://www.uneca.org/aisi/picta/pictabulletin/>
- Development and utilization of information and knowledge resources in Africa: challenges and opportunities: SCAN synthesis report
 - E/ECA/CODI/4/12
- AISI Policy Briefs (Nov 2005) <http://www.uneca.org/aisi/briefingpapers.htm>
 - The Information Society and the role of Academia
 - Building an Information Society - the case of Rwanda
 - Democratizing Access - Initiatives in Ethiopia
 - e-Commerce challenges in Africa: issues, constraints, opportunities
 - e-Government - the case of The Gambia
 - The case for e-Strategies in Africa
 - Libraries and the Information Society in Africa
 - e-Strategies for Poverty Reduction and the Millennium Development Goals
 - Measuring the Information Society for Development: SCAN ICT
 - Using Geoinformation for Policy Formulation

Division du commerce et de l'intégration régionale

- État de l'intégration régionale en Afrique II (mai/juin 2006) ARIA II
- Trade policies and national development plans: Best practices (May 2006)
 - ECA/TRID/01/06
- Mainstreaming trade into national development strategies: Case study for selected East Asian countries (May/June 2006)
 - ECA/TRID/02/06
- Mainstreaming trade into national development strategies: Case study for selected African countries (May/June 2006)
 - ECA/TRID/03/06

Publications du Centre africain de politiques commerciales (CAPC)

- Assessing the Consequences of the Economic Partnership Agreement on the Rwandan Economy
 - No. 13 (May 2005)
- Doha Round entre Promesses, Désillusions et Résignations
 - No. 14 (mai 2005)
- Évaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la CEMAC et l'Union européenne
 - No 15 (mai 2005)

- Peut-on mettre la globalisation au service du développement?
 - No. 16 (mai 2005)
- Comment sauver le textile maghrébin?
 - No. 17 (mai 2005)
- Le cycle de Doha peut-il bénéficier à l'industrie africaine ?
 - No. 18 (mai 2005)
- Facilitation du commerce intra-africain: Démanteler les barrières pour le commerce intra-africain
 - No. 19 (mai 2005)
- Pourquoi l'Afrique s'est elle marginalisée dans le commerce international?
 - No. 20 (mai 2005)
- Foreign Direct Investment in Africa: Performance, Challenges and Responsibilities
 - No. 21 (September 2005)
- Effets des accords de partenariat économique entre l'UE et l'Afrique sur l'économie et le bien-être
 - No. 22 (septembre 2005)
- Évaluation de l'impact de l'accord de partenariat économique entre les pays de la COMESA et l'Union européenne
 - No. 23 (septembre 2005)
- Évaluation de l'accord de partenariat économique entre l'Union européenne et le Mali
 - No. 24 (September 2005)
- Non-Tariff Barriers – Their Prevalence and Relevance for African countries
 - No. 25 (October 2005)
- L'Accès aux marchés peut-il aider l'agriculture africaine?
 - No. 26 (novembre 2005)
- L'Afrique et les préférences commerciales – État des lieux et enjeux
 - No. 27 (novembre 2005)

Bureau sous-régional en Afrique du Nord

- Rapport sur les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord
 - CEA-AN/TNG/CIE/XX/3/I/REV.1
 - CEA-AN/TNG/CIE/XX/3/II/REV.1
- Subregional water development report
 - CEA-AN/TNG/PUB/EAU/DZ/05

- Impact of HIV/AIDS on selected North African economies
 - ECA-SRO-NA/NRP/2005-3
- Economic and social conditions in North Africa: A mid-decade (2000-2004) assessment
 - ECA-NA/PUB/06/01
- Study on Intra-regional Trade in North Africa: Rules of origin
 - CEA-AN/PUB/06/02
- Report on economic and social conditions in North Africa
 - ECA-NA/RABAT/ICE/XXI/2
- Trade in North Africa: Assessing the regional integration potential
 - ECA-NA/RABAT/ICE/XXI/3/I
- Trade in North Africa: Rules of origin
 - ECA-NA/RABAT/ICE/XXI/3/II
- Evolution of the economic structures in North Africa
 - ECA-NA/RABAT/ICE/XXI/4
- Water, Environment and sustainable development in North Africa
 - ECA-NA/RABAT/ICE/XXI/5
- Report on international and regional agendas
 - ECA-NA/RABAT/ICE/XXI/6

Bureau sous-régional en Afrique centrale

- Report on Economic and Social conditions in Central Africa, 2005
 - ECA/SRC-CA/ESC/05

Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest

- Report on the Economic and social conditions in West Africa in 2005 and outlook for 2006
 - ECA-WA/2005/Rec.Pub.02
- Statistical estimation of average exit time measure of poverty in West Africa
 - ECA-WA/NR Pub 04/2005
- Progress report on the implementation of MDGs and NEPAD in West Africa
 - ECA-WA/ICE.8/2005/4
- Macroeconomic Framework for employment creation with emphasis on the youth and Women in West Africa
 - ECA-WA/AD HOC/2006/1

- Report on Policy Convergence Criteria and System in West Africa
 - ECA-WA/ICE.9/2006/5

Bureau sous-régional en Afrique australe

- Report on Economic and Social Conditions in Southern Africa
 - ECA-SA/RPESC/04

